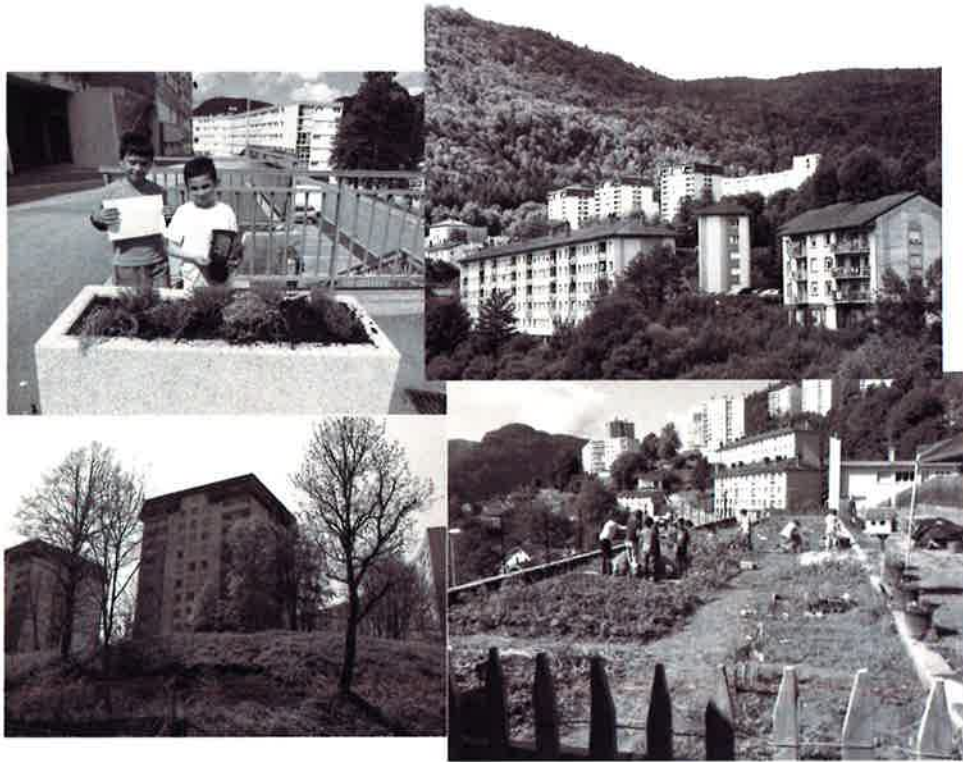


CONTRAT DE VILLE 2015-2020



Quartiers prioritaires de Saint-Claude



SOMMAIRE

Diagnostic communal de territoire.....	5
INTRODUCTION.....	6
1. CONTEXTE TERRITORIAL.....	7
POPULATION.....	7
ECONOMIE/EMPLOI.....	7
EDUCATION.....	8
LOGEMENT.....	9
TRANSPORT.....	10
REVENUS.....	11
SECURITE.....	12
SANTE.....	13
VIE SPORTIVE et CULTURELLE, ANIMATIONS.....	13
2. SYNTHESE AFOM.....	14
3. SYNTHESE D'ANALYSE GENERALE.....	15
Les enjeux localisés.....	17
1. RAPPEL DU CONTEXTE.....	18
2. ENJEUX LOCALISES.....	20
PILIER COHESION SOCIALE :.....	21
PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI / JEUNESSE INSERTION.....	24
PILIER HABITAT / CADRE DE VIE et PREVENTION SECURITE.....	26
3. GOUVERNANCE.....	29
SIGNATAIRES.....	31
ANNEXES.....	35
PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT).....	36
PREPROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN.....	65
NOTE SUR LA MISE EN PLACE DES CONSEILS CITOYENS.....	66
ARRETE PREFECTORAL FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL CITOYEN.....	70
CONTRIBUTION DE LA REGION FRANCHE-COMTE.....	71
CONTRIBUTION DE LA CAISSE DES DEPOTS.....	73
DISPOSITIFS DE L'EDUCATION NATIONAL.....	74
FICHE TERRITOIRE SAINT-CLAUDE DE LA CAF.....	75
LA CONTRIBUTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.....	77
LA STRATEGIE LOCALE DE PREVENTION ET DE SECURITE.....	81
LA SYNTHESE DES DONNEES STATISTIQUES DU CGET.....	85

Diagnostic communal de territoire

Réalisé avec les contributions des services/missions concernés

Avertissement : toutes les données sont issues de données INSEE RP2009/2010/2011 connues en 2012/2013, de la CAF 2012 et OPH fin 2012, CGET 2014

INTRODUCTION

Située en moyenne montagne du Jura, cette cité de 11 000 habitants est la capitale et sous-préfecture du Haut-Jura à une altitude moyenne de 450 m au confluent de la Bienne et du Tacon en fond de la vallée. La ville s'étend sur les rives en longueur et en hauteur sur plus de 850 m de dénivelé, pour une superficie totale de 7 019 hectares, soit 1,5 % du territoire du Jura.

De tradition industrielle, la ville est fortement marquée par ce passé comme en témoigne nombre de friches industrielles y compris et surtout en centre ville. Une tradition de solidarité qui a vu naître le principe « d'assurance mutuelle » fin XIXème se perpétue encore aujourd'hui.

L'existence de deux sites prioritaires de la Politique de la ville constitue un élément de lecture du territoire en même temps qu'il est à la fois un motif et un moyen d'intervenir spécifiquement sur ces sites, mais aussi sur l'ensemble de la ville dans une logique de cohésion de l'ensemble du territoire.

Sites prioritaires de la Politique de la Ville :

La nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la ville a défini, sur la base du critère unique de revenu, 2 sites répondant aux problématiques de pauvreté par rapport au territoire de référence :

Avignonnets Ensemble Miroir-Chabot

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE :
QUARTIER CHABOT - LE MIROIR



LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE :
QUARTIER DES AVIGNONNETS



1. CONTEXTE TERRITORIAL

Les certitudes locales, confrontées aux réalités socio-économiques de la ville de Saint-Claude et plus généralement de son bassin de vie (Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude) sont aujourd'hui questionnées, surtout depuis la crise économique de 2008. Le diagnostic qui suit en pointe les conséquences, particulièrement marquées dans les quartiers prioritaires.

POPULATION

La commune de Saint-Claude compte en 2012, **10 534 habitants**, au sein de la Communauté de communes de Haut Jura Saint Claude qui regroupe 28 communes soit 23 000 habitants environ.

Le territoire **perd de la population** (100 habitants par an en moyenne depuis les années 80, avec un infléchissement entre 2007 et 2009). La crise de 2008 a accéléré le phénomène, avec le risque à moyen/long terme de passer sous le seuil des 10 000 habitants, qui est un seuil tant psychologique que financier pour la commune (financement extérieur, taxes locales). *Les quartiers prioritaires perdent plus de population que les autres.*

La population se caractérise par un **ancrage fort dans le territoire** (plus de 84 % des habitants sont sanclaudiens depuis plus de 5 ans), et par une **proportion importante de population étrangère** (18.6 %, le double du niveau national et 35 % aux avignonnets), témoin de la vitalité industrielle et d'une longue histoire locale de migration socio-économique couplée à une tradition solidaire et humaniste.

Saint-Claude reste une ville **relativement jeune** (35.2% de la population a moins de 30 ans, 40,9 % dans les quartiers), même si la proportion de 60 et plus devient de plus en plus importante, ce qui est une problématique commune au département. La Ville compte plus de personnes seules (40%), et de familles monoparentales (14%, dont 20.2 à Chabot) que le Département.

QUARTIERS PRIORITAIRES CHABOT/AVIGNONNETS

:

- Avignonnets : 1141 habitants (H : 48,60 % - F : 51,40 %)

- Chabot-Miroir : 1046 habitants (H : 48,66 % - F : 51,34 %)

20,76 % de la population de la ville réside sur les sites prioritaires

Peuplement moyen de 2,9 personnes par logement aux Avignonnets.

QUARTIERS PRIORITAIRES CHABOT/AVIGNONNETS :

- Avignonnets :

Moins de 15 ans : 215 personnes dont H : 50,70 % - F : 49,30 %

15 – 29 ans : 166 personnes dont H : 51,81 % - F : 48,19 %

30 – 59 ans : 437 personnes dont H : 50,80 % - F : 49,20 %

Plus de 60 ans : 324 personnes dont H : 42,59 % - F : 57,41 %

Chabot-Miroir :

Moins de 15 ans : 197 personnes dont H : 50,76 % - F : 49,24 %

15 – 29 ans : 152 personnes dont H : 51,97 % - F : 48,03 %

30 – 59 ans : 400 personnes dont H : 50,75 % - F : 49,25 %

Plus de 60 ans : 297 personnes dont H : 42,76 % - F : 57,24 %

L'économie locale fortement industrialisée a pu rester dynamique en dépit d'une faible qualification de la main d'œuvre locale. Les effets de la crise depuis 2008 se font de ce fait plus durement sentir. LA conséquence majeure en est un taux de chômage qui a doublé en quelques années et compte tenu de ces facteurs, risque fort de devenir structurel et donc très difficilement amendable, sans un traitement de fond au niveau communal et intercommunal.

Forte poussée du chômage due au recul de l'emploi industriel :

Hors poussée de crise économique depuis 2008, qui a très probablement amplifié le phénomène, entre 1999 et 2008, **l'emploi industriel est passé de 36 % à 27 % de l'emploi total**. Les progressions de l'emploi sur le secteur tertiaire (services, commerces) ne compensent pas le recul massif de l'industrie.

Le taux de chômage qui est passé de 10 % en 1999 à 14,6 % en 2007 et 17 % en 2009. Celui des 15/24 ans est de plus de 30% soit une augmentation de 5 points sur la dernière période. Près de la moitié de la population active n'est pas qualifiée (48%).

Le taux d'activité à Saint-Claude est de 72%. Il est de 67.5% pour les femmes et de 77.3% pour les hommes. Le taux de chômage des femmes est très élevé aux Avignonnets.

Une faible qualification des actifs :

Les CSP des 15 ans et plus actifs sont à **57 % employés/ouvriers** suivies par les professions intermédiaires/cadres à 19 %. Concernant les emplois sur la commune, 59 % sont des emplois d'ouvriers/employés, suivis par les professions intermédiaires/cadres à 36 %. **72% des actifs ont un emploi sur le territoire communal.**

Un commerce bien présent mais fragilisé :

En sa qualité de ville centre, le tissu commercial de Saint-Claude est très présent et diversifié. **La baisse de la démographie et la crise économique le fragilise** (nombre de boutiques ferment sans repreneur – la Ville compte 68 commerces vides, pour certains de longue date). Quelques boutiques franchisées ou de chaîne existent mais restent marginales. Un commerce subsiste aux Avignonnets, et un à Chabot, mais les habitants ont vu, particulièrement aux Avignonnets, disparaître récemment un bar, une pharmacie et un bureau de poste.

QUARTIERS PRIORITAIRES CHABOT/AVIGNONNETS :

TAUX D'ACTIVITE

-Avignonnets : Homme 79,7 % - Femme 52,9 %

-Chabot : Homme 75,3 % - Femme 66,7 %

TAUX DE CHOMAGE

- Avignonnets : Homme 23,1 % - Femme 41,3 %

- Chabot : Homme 19,9 % - Femme 23,3 %

27% des inscrits à Pôle Emploi résident sur le quartier des Avignonnets.

EDUCATION

En qualité de ville centre, Saint-Claude accueille nombre de scolaires non sanclaudiens (51 %) sur un total de 1 633 élèves pour le secondaire (dont 268 en privé). Le supérieur est assez faible puisque le territoire n'accueille que 45 étudiants en BTS.

Concernant le primaire, la ville accueille 1 202 écoliers sur les 8 écoles que compte la commune (748 enfants en primaire dont 174 dans le privé et 454 en maternelle dont 71 dans le privé)

Le taux de scolarisation des 18/24 ans est de 33 % (41 % pour le Jura).

41 % des actifs de 15 ans et plus ont au plus le brevet des collèges. 41 % des 15/24 ans non scolarisés sont dans la même situation (respectivement 20 % et 20 % pour le Jura).

L'éducation à Saint-Claude est une préoccupation forte qui ne se limite pas à une question scolaire ou matérielle.

Le **Projet Educatif Local** en place depuis 2012 vise à instiller des valeurs de démocratie, d'entraide, de générosité etc. avec comme principe de base la Laïcité et la non discrimination. L'ensemble des vecteurs éducatifs hors temps scolaire (péri et extra scolaire) mettent en œuvre les objectifs du PEL à travers des projets pédagogiques propres à chaque entité.

A l'occasion de la réforme des rythmes scolaires, la ville met en œuvre des accueils adaptés pour l'ensemble des structures qu'elle gère, avec l'étude d'une refonte de la politique tarifaire des services concernés. **Un Projet Educatif Territorial** a été validé (voir annexe).

Les structures éducatives de la ville sont :

- Une maison de la petite enfance d'une capacité d'accueil de 68 enfants simultanés chaque jour (avec plus de tiers des familles originaires des quartiers prioritaires).
- 4 accueils de loisirs périscolaires maternels d'une capacité globale de 160 enfants (le midi) et qui accueillent en moyenne 34 enfants le matin et 39 le soir
- 4 accueils de loisirs périscolaires élémentaires d'une capacité globale de 266 enfants (le midi) et qui accueillent en moyenne 34 enfants le matin et 84 le soir
- 1 Centre Ados (12/17 ans) d'une capacité de 24 adolescents en animation de type CLSH.

Le Centre de loisirs Chabot accueille les mercredi et vacances solaires les enfants de Saint-Claude et des environs.

- **Un Contrat de Réussite Educative** qui accompagne individuellement une cinquantaine d'enfants et d'adolescents (et leurs familles) dans les aspects périphériques à la scolarité, et autant de manière plus indirecte.

- Un **club de prévention** spécialisé pour une capacité de 50 accompagnements éducatifs individualisés (12/25 ans) et d'une présence de rue importante quotidienne.

QUARTIERS PRIORITAIRES CHABOT/AVIGNONNETS :	
<u>NON DIPLOMES</u>	
- Avignonnets : Homme 50,5 % - Femme 52,8 %	
- Chabot : Homme 36,8 % - Femme 34,5 %	
<u>HAUT NIVEAUX DE FORMATION (BAC+3 ET +)</u>	
- Avignonnets : Homme 1,2 % - Femme 1,7 %	
- Chabot : Homme 4,5 % - Femme 4,5 %	
91% des 15 ans et + ont au plus un niveau terminale de lycée.	

Les problématiques de très faibles qualifications des actifs et singulièrement de la jeunesse locale sont préoccupantes. Les politiques éducatives primaires peuvent être un levier pour prévenir cette réalité préjudiciable au développement du territoire et du vivre ensemble. Une action forte en direction des collégiens à travers l'animation, la réussite éducative ou encore la prévention spécialisée constituent des atouts de lutte contre la déqualification et désocialisation des jeunes.

LOGEMENT

Il existe à Saint Claude 5117 logements en résidence principale, soit 81 % du total de logements du territoire. 54 % sont locataires, dont 29 % sont des locataires de logement social.

A titre indicatif, avec un taux de logements sociaux à 31 % géré en quasi-totalité par l'OPH de la Ville de Saint-Claude, la ville se situe au-dessus de la norme SRU (20 %), bien qu'elle n'y soit pas assujettie. L'OPH du Jura possède également 63 logements à Chabot et Miroir.

Le taux de vacance est élevé (17%), particulièrement dans le Parc social (22%). Selon l'INSEE, 80 % du bâti à Saint-Claude a été construit avant les

QUARTIERS PRIORITAIRES CHABOT/AVIGNONNETS :

7% des logements du territoire sont implantés à Chabot et 12% aux Avignonnets.
La vacance cumulée des sites Politiques de la ville représente 37% de la vacance totale du territoire communal et 88% de la vacance du parc social local de l'OPH Saint Claude.

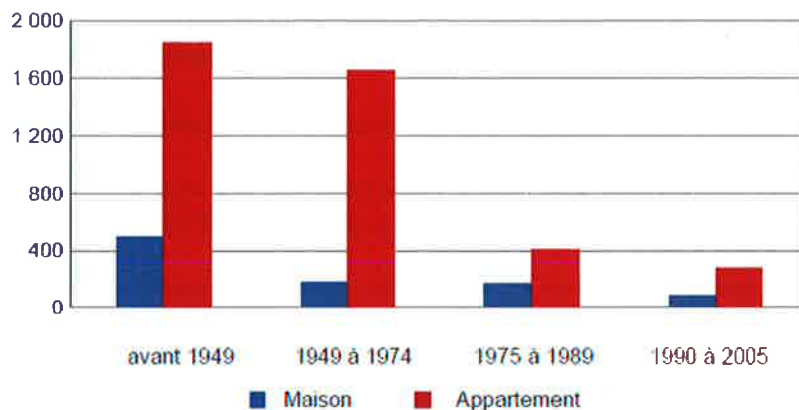
premières réglementations thermiques. De fait nombre de logements sont anciens, et ne répondent pas toujours aux attentes de personnes souhaitant accéder à un logement en ville.

Concernant le parc social (1667 logements, dont les 2 sites prioritaires Politique de la ville : 336 à Chabot, 603 aux Avignonnets), les éléments clefs sont les suivants (pour 2012), 754 locataires perçoivent de l'APL, soit plus de la moitié des allocataires APL du territoire.

32 % des habitants de Saint-Claude résident dans le parc social.

Sur la base de l'enquête annuelle relative au Sur Loyer de Solidarité (SLS) montre en 2012 qu'aucun locataire n'y est assujéti.

LOG G1 - Résidences principales en 2008 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2006.

Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

Les problématiques actuelles de vacances de logement dans les quartiers prioritaires, liée à la baisse de la population, appelle à une **intensification de l'effort de renouvellement urbain** sur l'ensemble du territoire. Dédensifier les quartiers par des destructions, réhabiliter l'existant, proposer des logements qui correspondent aux attentes actuelles, apparaissent aujourd'hui comme des enjeux majeurs pour un impact réel sur les quartiers prioritaires.

TRANSPORT

La ville est relativement **bien desservie par les transports en commun** :

La commune a développé un réseau de transport urbain composé de 3 lignes régulières et de 5 lignes à la demande, constituant pour une ville comme Saint-Claude un atout considérable au regard de la géographie et de la topographie du territoire. Son niveau d'utilisation est élevé et en progression, même si le service reste déficitaire.

Au titre du développement des modes doux, la ville finance l'acquisition de vélos électriques, qui connaissent un succès grandissant. **Les modes doux restent à développer** à Saint-Claude, sachant qu'un sanclaudien sur quatre n'a pas de voitures et que 2/3 des sanclaudiens travaillent dans leur ville. Une étude est en cours pour un service de location de vélos électriques qui intégrerait les besoins des habitants des quartiers (en partenariat avec le PNR).

QUARTIERS PRIORITAIRES CHABOT/AVIGNONNETS :

Une ligne de transport public urbain dessert le quartier des Avignonnets, de même à Chabot. Ces secteurs sont en fait à moins de 5 minutes en bus du centre-ville. La topographie constitue cependant pour les Avignonnets un facteur d'éloignement.

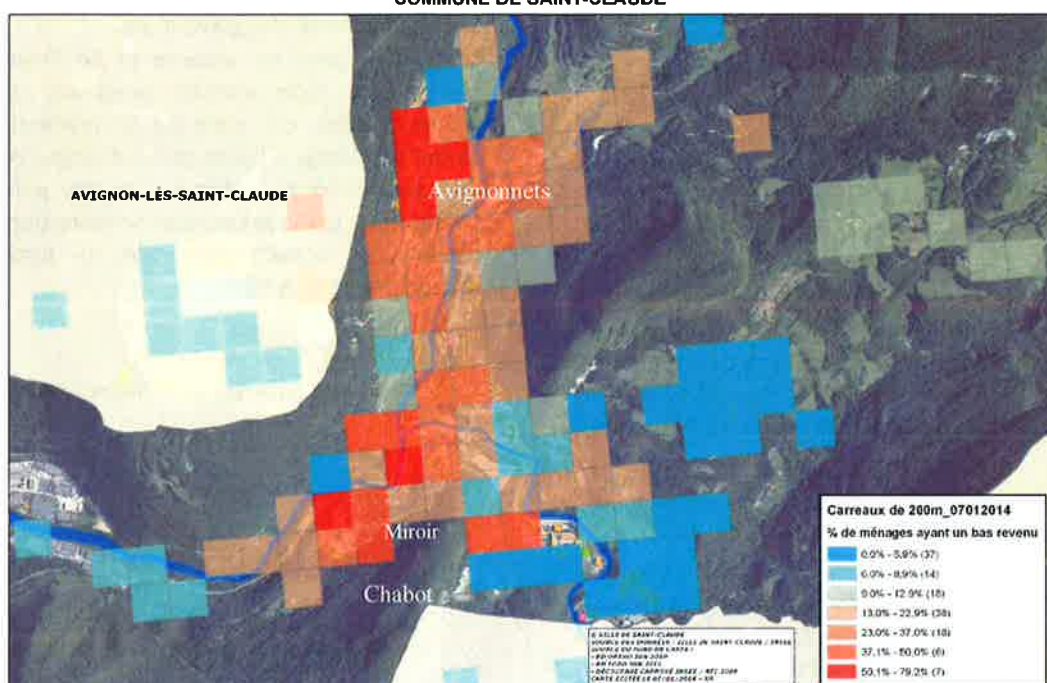
REVENUS

D'une manière générale, les revenus moyens de la population de Saint-Claude sont de 18923 euros (21266 pour le département). 61 % des revenus sont des salaires.

51,7% des foyers sont imposés (55,2% pour le département du Jura)

Le revenu médian est de 16062 euros en 2010 (18207 euros pour le département). La distribution des revenus par décile montre que tous sont inférieurs aux valeurs du département. 11,4 % de la population Sanclaudienne dispose de revenus en dessous du seuil de bas revenus établi à 60 % du revenu médian (6,7% pour le Jura). Selon la technique du carroyage, la cartographie du territoire Sanclaudien montre que 56% des carreaux de 200mx200m (limites définies pour la Politique de la ville) montrent que **la quasi-totalité de la partie urbaine (hors communes rattachées) est concernée par au moins 23% de la population à bas revenus par carreau**. Le taux grimpe à 50% minimum pour les quartiers en Politique de la ville de longue date (Chabot et Avignonnets). Le secteur du Faubourg (partie basse de la ville) est aussi concerné par un tel taux, potentiellement compatible avec les priorités gouvernementales en matière de Politique de Ville.

DONNEES CARROYES PAR PAS DE 200 M DE COTE
COMMUNE DE SAINT-CLAUDE



55 % des allocataires CAF (44 % dans le Jura) sont dans cette situation sur la base des revenus hors allocations versées. Pour la ZUS des Avignonnets, le revenu médian est de 8500 € en 2009 en baisse depuis 2006.

Près d'un quart des allocataires de la CAF ont un revenu composé à plus de 50% d'allocations (18% pour le département du Jura).

44% des foyers sont bénéficiaires d'au moins une allocation CAF (35% pour le Jura). Considérant l'ensemble des allocations, la population sanclaudienne est plus dépendante des allocations dans ses revenus.

Le niveau de revenu des quartiers prioritaires de Saint-Claude compte parmi les plus bas de Franche-Comté.

QUARTIERS PRIORITAIRES CHABOT/AVIGNONNETS :

Le revenu médian est de 8 500€ soit la moitié de celui de la ville pour les Avignonnets (bas revenu à 32%). Pour Chabot, il est de 10 700€ (bas revenu à 25%)

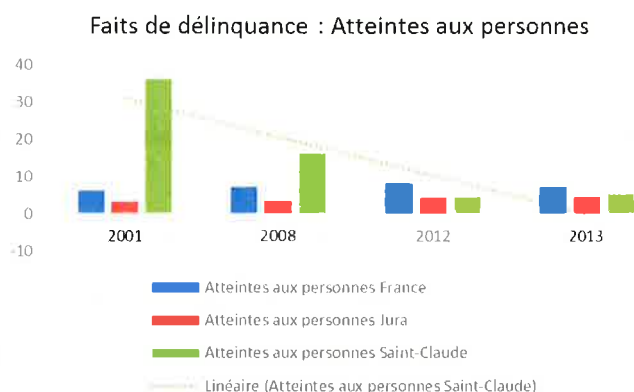
SECURITE

La situation de Saint-Claude en termes de sécurité, semble, d'après les statistiques, globalement favorable. Pour la Gendarmerie Nationale, on observe un grand décalage entre le ressenti et les faits signalés officiellement : par exemple, les cambriolages, en hausse sur le secteur, n'apparaissent pas dans les faits constatés. Par ailleurs, plus l'environnement est sécurisé, moins les « petites gênes » sont tolérées. Cet état demande ainsi de relativiser les faits mentionnés tout en conservant une vigilance sur le sentiment général et les statistiques officielles.

Au niveau des quartiers, un diagnostic initial avait été posé lors de la mise en place de la GUP relatant les éléments suivants :

- des comportements irresponsables sur certains lieux avec notamment le jet de débris par les fenêtres, des photographies attestent de dépôts divers et variés dans différents lieux du quartier
- Les travaux de rénovation entrepris dans les communs, cages d'escaliers et l'installation de caméras ont sécurisé certaines rues
- La prise en charge des encombrants n'est ni de la compétence du SICTOM, ni celle de la VILLE, il convient de responsabiliser les habitants relativement aux dépôts des encombrants et envisager une réponse partenariale à ce problème.
- La présence d'épaves qui empêchent un stationnement convenable et nuisent à l'image du quartier.
- La vitesse qui demeure excessive notamment sur les Avignonnets.

Les faits d'incivilités rapportés renvoient aussi à une réelle souffrance des administrés, parfois de façon plus marquée dans les quartiers. ils sont en

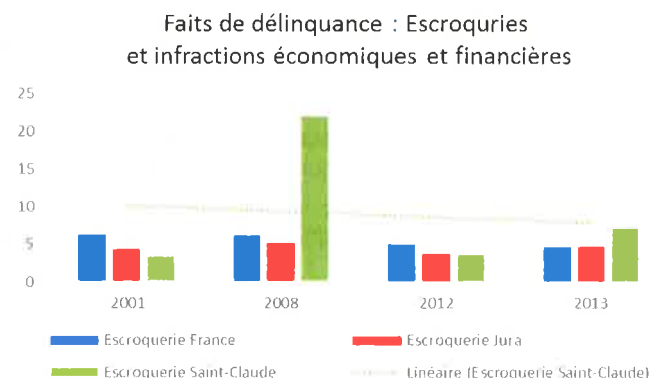
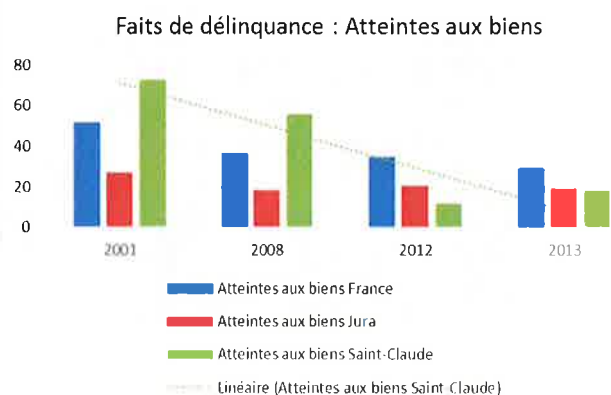


augmentation ces deux dernières années, même si cela porte sur de faibles valeurs, ils doivent être entendus tout en étant replacés dans la **situation globale qui reste favorable**. Ces problèmes sont constatés, notamment, par le SICTOM et l'OPH.

Les infractions économiques et financières fluctuent plus que les autres localement. Les effets de la situation économique ont manifestement un impact et les logiques individuelles de « survie économique » peuvent générer des infractions de type travail au noir ou dissimulé entrant dans cet item.

Si l'on considère la situation socioéconomique délicate (chômage, faibles qualifications, pertes d'emplois...), les faits (intrusions dans les cours d'écoles, petites dégradations...) et les pratiques juvéniles à risques (consommations importantes d'alcool et/ou de produits psycho actifs...), alors les incidents sont considérés aujourd'hui sans grandes conséquences. Cependant, il faut maintenir la vigilance pour qu'ils ne s'installent ou ne s'aggravent pas.

Le Contrat Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance (voir *annexe*) préconise un ensemble d'interventions qui vont de la prévention primaire (éviter le passage à l'acte, par le dialogue et la présence des acteurs locaux –Mission locale, police, club de prévention...), à la prévention tertiaire (lutter contre la récidive en collaboration avec la justice (travaux d'intérêt généraux..)).



SANTE

7140 allocataires CNAM pour une population couverte de 10410 personnes en 2009 (environ 86 % de la population totale). **733 personnes bénéficient de la CMU-C.**

La Ville a mis en place de nombreuses actions de prévention et d'information auprès des habitants, en s'appuyant entre autre sur le diagnostic de santé du Pays du Haut-Jura, comportant des focus sur des territoires ciblés, qui a abouti au **Contrat Local de Santé du Pays du Haut-Jura**. Celui-ci pointait des pathologies spécifiques à Saint-Claude, comme les maladies de longue durée (17% de bénéficiaires du ticket modérateur pour affection longue durée contre 14 sur le département en 2011 – source CLS), les maladies liées au travail (dépression, troubles musculo-squelettiques liés aux postures de travail..), et les addictions. Le diagnostic pointe également la prise en charge spécifique des personnes âgées (+ de 75 ans) avec des problématiques associées d'isolement et de difficultés de déplacements, et enfin les difficultés de compréhension des personnes ne maîtrisant pas bien le français, plus typique des quartiers prioritaires.

Le surpoids est également une préoccupation grandissante à Saint-Claude, détectée par la médecine scolaire lors des visites médicales (à titre indicatif, environ 29% d'élèves de 6^{ème} en surpoids dans le collège drainant les jeunes des quartiers prioritaires, contre 14% dans le Jura).

Un diagnostic de l'offre de santé sur le territoire de proximité de Saint Claude ville est en cours à l'ARS et sera partagé avec les acteurs professionnels, institutionnels et élus du territoire prochainement. Ce diagnostic fait ressortir qu'il n'y a pas de difficulté d'accès aux professionnels de santé de 1^{er} recours (médecins généralistes, dentistes, Infirmières DE, masseur-kinésithérapeutes) pour la ville de Saint-Claude. Toute la population de la ville dont celle des quartiers prioritaires a accès en moins de 5 minutes à ces professionnels. La ville possède un hôpital (200 lits) et une maternité (17 lits).

Cependant, une certaine fragilité d'ici à 5 ans est à noter pour les médecins généralistes et les infirmiers diplômés d'Etat sur la ville de Saint Claude (eu égard à leur nombre, leur moyenne d'âge et à leur forte activité).

QUARTIERS PRIORITAIRES CHABOT/AVIGNONNETS :	
BENEFICIAIRE DE LA CMU	
- Avignonnets	: Homme 9,2 % - Femme 8,6 %
- Chabot/Miroir	: Homme 14,6 % - Femme 14,2 %

VIE SPORTIVE et CULTURELLE, ANIMATIONS

Avec une maison des associations regroupant une centaine d'associations, une trentaine d'associations sportives, des acteurs publics et associatifs pour la culture et l'animation, le territoire dispose de relais et ressources mobilisables pour la Politique de la Ville.

Une ville sportive !

Avec un service des sports bien structuré, des équipements répartis sur toute la Ville y compris dans les quartiers prioritaires (city stade aux Avignonnets, à Miroir, à Chabot), et de nombreuses associations sportives, dont certaines de haut niveau, la ville offre un accès facilité au sport pour tous ses habitants. L'accès aux pistes de ski est facilité par une navette (la Gélinothe). Le diagnostic Agenda 21 avait noté en faiblesse, entre autre, le manque de circuits promenade « familles » en ville (la marche est une activité gratuite et accessible à tous).

Une vie culturelle animée

Malgré sa petite taille, Saint-Claude abrite des acteurs précieux de la vie culturelle, avec des tarifs accessibles et une proposition culturelle variée du grand public au public averti.

La ville a son propre programme culturel, adapté à un large public, et une chaîne locale sur JurawebTV.

Les centres sociaux proposent régulièrement à leurs adhérents des sorties culturelles à tarifs préférentiels et accueillent des intervenants associatifs pour des projets culturels dans leurs locaux.

L'offre culturelle n'est cependant pas adaptée à la jeunesse, et un travail avec la commission Jeunes de la Ville est envisagé.

2. SYNTHÈSE AFOM

L'AFOM ci dessous propose une lecture simplifiée des principales ressources/problématiques du territoire, comme données contextuelles qui orientent l'action publique y compris pour la Politique de la Ville :

<p><u>Atouts :</u></p> <p>Cadre naturel, capitale du Haut Jura, identité forte, patrimoine historique, tissu industriel vivace, histoire ouvrière et résistante, rivières, richesse culturelle, action sociale développée, climat, télé locale, compromis de distance intéressant aux agglomérations de Lyon, Genève... Vie associative dynamique (150 associations), hôpital, bons équipements sportifs et de loisirs (piscine, golf, médiathèque...), diagnostic de territoire partagé (A21), solidarité historique.</p>	<p><u>Faiblesses :</u></p> <p>Population peu qualifiée dans l'ensemble, emplois peu qualifiés également, précarité, haut débit peu développé, population vieillissante, attractivité faible, filières/centres de formation peu développés, nombreuses friches et habitat dégradé.</p>
<p><u>Opportunités :</u></p> <p>Eloignement de grands centres urbains (Saint-Claude = pôle potentiel d'attraction), qualité productive/inventive de la main d'œuvre locale, équipements locaux (piscine, camping, centres sociaux...), rivières, foncier en centre-ville (friches), topographie, vie associative, puissance publique importante, réforme des rythmes scolaires, ressources touristiques à explorer, propriété forestière communale, proximité de la Suisse, potentiel de développement des modes doux et valorisation patrimoniale et naturelle de la ville</p>	<p><u>Menaces :</u></p> <p>Liaison SNCF incertaine, population en baisse, CSP peu diversifiée, déqualification des salariés, vacance de logements, paupérisation, chômage structurel qui augmente, persistance du faible niveau d'instruction, invisibilité de l'extérieur, proximité de la Suisse... Ecarts de revenus importants entre la Ville et le Département. Ecarts de un à deux entre les quartiers d'habitat dense (prioritaires PDV) et l'ensemble du territoire communal.</p>

3. SYNTHÈSE D'ANALYSE GÉNÉRALE

Sa qualité de ville-centre d'un territoire de 24000 habitants le plus industrialisé rapporté à la région confère à la ville de Saint-Claude un leadership local. Les équipements structurants constituent des réponses qui doivent être mieux articulées afin de rendre lisible le territoire et singulièrement la ville.

La commune de Saint-Claude est un territoire aux ressorts importants liés à une présence mutualisée de services reconnus localement. Ces atouts ont longtemps permis au territoire de résister aux aléas extérieurs, mais le territoire est aujourd'hui fragilisé par un contexte économique de plus en plus tendu, qui a tendance à accélérer la détérioration de la situation (paupérisation, manque d'attractivité...)

Parallèlement, les atouts et opportunités du territoire communal constituent des ressources à mobiliser comme vecteurs de développement, que les valeurs locales de solidarité, de mutualisme etc... sont à relancer à l'aune d'un projet de territoire mobilisateur et partagé, qui s'inscrit dans les réflexions supra communales (SCOT...).

Poursuivre la politique de dédensification des sites aujourd'hui prioritaires de la politique de la ville, induira une meilleure mixité sociale en limitant les effets délétères des représentations sociales, de discrimination territoriale et de surreprésentations de type. Ces sites représentent 20% de la population du territoire communal.

Les enjeux localisés

1. RAPPEL DU CONTEXTE

La loi du 24 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prend un certain nombre de dispositions à formaliser au sein d'un Contrat de Ville signé au niveau local par l'EPCI comme chef de file, la Ville, l'Etat, le Département et la Région d'une part et les acteurs locaux tels que l'OPH, la CAF d'autre part. Ces dispositions s'articulent sur 2 axes :

- Agir auprès des publics sur différents champs (insertion/emploi, prévention/sécurité, éducatif, inclusion sociale, santé...)
- Actions sur les espaces (requalification/intégration urbaine, fonctionnalités...)

Les réalités locales conduisent à envisager la Ville de Saint-Claude comme le chef de file du Contrat. La Communauté de Commune haut-Jura Saint-Claude n'a pas pris la compétence Politique de la ville, mais est signataire du contrat et associée au titre de ses compétences sur le territoire (développement économique, infrastructures culturelles, transports doux...).

Sur la base d'un projet de territoire dont l'horizon est 10/15 ans, l'objectif est de traiter les écarts entre les zones prioritaires de la Politique de la Ville et l'ensemble du territoire en déployant des actions renforcées sur les sites concernés.

Le décret du 3 juillet 2014 fixe la liste des 700 communes (1300 quartiers) éligibles aux futurs Contrats de ville. Pour Saint-Claude, les sites prioritaires sont définis et nommés via le décret du 30 décembre 2014:

- **Avignonnets**
- **Chabot/Miroir**

A l'automne 2014, l'Etat a déterminé les 200 villes concernées par un fléchage prioritaire des fonds PNRU (80% de l'enveloppe globale). Les autres territoires prioritaires restent néanmoins éligibles aux fonds PNRU. La Ville de Saint-Claude n'est pas concernée par le PNRU « quartiers d'intérêt national », ni pour les sites d'intérêt régional malgré de forts besoins locaux en ce domaine, notamment au regard de la nécessité d'achever la Rénovation urbaine aux Avignonnets et des besoins à Chabot et au Miroir.

Le diagnostic de territoire partagé constitue le socle à la définition des enjeux et objectifs du contrat dans une vision globale et intégrée des sites prioritaires, sur différents champs d'action :

- Lutter contre les inégalités : pauvreté, fractures économiques, numériques et territoriales, précarité énergétique
- Garantir aux habitants des quartiers prioritaires l'égalité d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture aux services et équipements publics et lutter contre les discriminations
- Agir pour le développement économique, l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion
- Agir pour l'amélioration de l'habitat, la requalification/rénovation urbaine
- Développer la prévention et l'éducation à la santé, l'accès aux soins et l'existence dans un environnement sain
- Garantir la tranquillité publique par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance (le CLSPD porte le volet « sécurité et prévention » du contrat)

Le financement du Contrat est assuré par :

- Le droit commun dans chaque domaine à travers les conventions sectorielles
- La DSU et une DPV - Dotation Politique de la Ville - nouvellement créée [Saint-Claude n'est pas concernée]
- Les CPER en cours de négociation prévoyant un fléchage de 10% des fonds européens vers les sites prioritaires.
- ANRU, ANAH...
- Instauration d'un pacte financier communautaire ou à défaut une DSC versée par l'EPCI signataire du contrat

Au sein de chaque site prioritaire un **Conseil citoyen** est créé associant les habitants et les acteurs locaux (associatifs ou collectifs, acteurs de terrain) dont un minimum 50% d'habitants avec respect de la parité de genre (voir annexe, présentation des Conseils citoyens).

Le Conseil citoyen est issu d'une revue des pratiques existantes adaptées aux modalités et objectifs fixés par la loi. S'il ne revêt pas de caractère indépassable pour la signature du Contrat, sa mise en œuvre reste incontournable au cours de la première année du contrat. Il a pour but la définition, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du contrat tout en favorisant les initiatives citoyennes. (voir en annexe, projet de conseil citoyen à Saint-Claude)

Outre le présent document, les écrits suivants constituent l'ensemble du contrat, comme un tout cohérent :

- **La Stratégie Locale de Prévention et de Sécurité**
- **Le Projet Educatif Territorial (PEdT)**
- **Les contributions des partenaires (Conseil régional, Conseil départemental, CAF, Caisse des dépôts et consignation, Education Nationale)**

2. ENJEUX LOCALISES

Les enjeux des sites prioritaires sont très fortement imbriqués à ceux de l'ensemble du territoire. Les problématiques constatées pour la ville sont les mêmes pour les sites considérés, les volumes/densités sont néanmoins plus importants.

La notion de « **quartier vécu** » à Saint-Claude s'étend sur une grande partie du territoire.

NB : Le quartier vécu n'est pas une dérogation aux périmètres en cours de définition : c'est une façon de prendre en compte l'intérêt du quartier en un sens non restrictif, en intégrant au contrat tous les services, équipements et associations « dont l'action bénéficie au contrat ».

La nouvelle politique de la ville définit 3 piliers et 3 axes transversaux :

Les piliers :

- Cohésion sociale
- Cadre de Vie et Renouvellement Urbain
- Développement de l'Activité Economique et de l'Emploi

Les axes transversaux :

- Jeunesse
- Egalité entre les hommes et les femmes
- Prévention de toutes les discriminations

PILIER COHESION SOCIALE :

Si le territoire dispose d'un socle d'intervention important dans le domaine social (Centres Sociaux, CCAS...) appuyés par divers dispositifs de Droit Commun, le décrochage important des quartiers prioritaires implique une attention particulière pour « faire mieux et faire plus » pour la cohésion sociale dans les quartiers, pour la prévention de la santé, l'accès au Droit, le vivre ensemble, et l'accès aux loisirs et à la culture. Des démarches structurantes comme les Points infos santé ou la Maison de Services publiques sont à poursuivre afin de mieux coordonner et faire connaître les actions sur le territoire.

ENJEUX IDENTIFIES	Objectifs	indicateurs	Exemples d'actions
<p>I. Développer la prévention et la promotion de la santé sur le territoire et particulièrement dans les quartiers prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animer des espaces d'informations en matière de santé bien identifiés par les habitants. ➤ Mener des actions avec des groupes ciblés sur la santé en fonction des problématiques récurrentes (surpoids, diabète, addiction). ➤ Mener des actions sur la thématique santé/ bien-être auprès de publics prioritaires. ➤ Favoriser l'échange d'expériences et la remontée d'information sur les thématiques santé récurrentes et problématiques des quartiers (santé mentale...) 	<p><i>Nombre de participants aux actions menées et évolution</i></p> <p><i>Bilans qualitatifs des actions santé</i></p>	<p>Actions d'animation et de communication autour des points infos santé dans les quartiers prioritaires.</p> <p>Mise en place de modules santé avec des bénéficiaires pouvant conduire à l'accompagnement à un bilan de santé.</p> <p>Actions sur la nutrition / l'équilibre alimentaire auprès des publics des QPV.</p> <p>Actions sur le bien-être : prendre soin de soi, organisation de séjours vacances pour les publics défavorisés.</p> <p>Actions en direction des jeunes et des familles pour promouvoir la santé et l'activité physique.</p>

<p>II. Favoriser l'inclusion sociale et l'accès au droit des hommes et des femmes des quartiers prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir la parentalité. ➤ Accompagner les démarches des différents publics des quartiers prioritaires. ➤ Favoriser la proximité des services publics dans les quartiers prioritaires. ➤ Favoriser l'apprentissage du français. 	<p><i>Fréquentation des services publics(SP)/ permanences SP nouvellement mis en place dans les quartiers.</i></p> <p><i>Fréquentation des lieux d'écoutes et d'échanges</i></p> <p><i>Statistiques des publics accompagnés dans leur démarche.</i></p> <p><i>Taux de participation aux actions d'accompagnement à la parentalité.</i></p>	<p>Actions coordonnées d'aide à la parentalité (Point d'Accueil et d'Ecoute Enfants Parents, LAPE, actions de la crèche, du Club de prévention et autres acteurs).</p> <p>Démarches visant à renforcer la présence des services publics sur les quartiers tout en améliorant l'accueil et la signalétique (Poste, permanence de secteur des assistantes sociales du Conseil Départemental, CARSAT, formation des agents d'accueil par Pôle Emploi..) : vers un conventionnement Maison des Services Publics.</p> <p>Actions d'accompagnement des démarches ; jeunes (PIJ), adultes (Centres sociaux), personnes âgées, personnes isolées (CCAS), femmes (CIDDF), ateliers sociolinguistiques.</p> <p>Actions de soutiens psychologiques (victimes de violence..).</p>
<p>III. Créer des espaces de dialogues et de rencontres favorisant la mixité sociale et le vivre ensemble</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir la participation des habitants à des actions collectives touchant à l'espace public. ➤ Encourager la participation des parents à l'Ecole. ➤ Soutenir les lieux ou initiatives d'animation « mixte » à proximité ou concernant les quartiers (mixité sociale, mixité générationnelle). 	<p><i>Nombre de projets associant spécifiquement des publics « mixtes » et leur nombre de participants</i></p> <p><i>Participation des habitants à des actions collectives sur l'espace public</i></p>	<p>Mise en place des Conseils citoyens (<i>voir annexe</i>).</p> <p>Jardins partagés.</p> <p>Projets type « Famille à énergie positive » et animations familiales autour de l'Eco'appart .</p> <p>Animations conjointes avec les foyers des personnes âgées et les structures jeunesse</p> <p>Projets type « embellissement du quartier » avec la participation des habitants.</p> <p>Promotion des services civiques pour favoriser le vivre ensemble et la mixité sociale.</p>

<p>IV. Promouvoir l'accès au sport, à la culture et à l'animation dans les QPV</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir les interventions des associations sportives et culturelles dans les quartiers prioritaires. ➤ Faciliter l'accès aux animations et spectacles du Centre-Ville. ➤ Soutenir les initiatives d'animations dans les quartiers prioritaires (ou accessibles aux habitants des quartiers prioritaires). 	<p><i>Nombres d'interventions culturelles et sportives spécifiquement dans les quartiers</i></p> <p><i>Suivi du nombre de licenciés sportifs issus des quartiers</i></p>	<p>Actions de découvertes des sports dans les quartiers et en Centre-Ville.</p> <p>Cofinancement des prix des spectacles et accompagnements des publics défavorisés (ciné sénior, sorties culturelles...).</p> <p>Organisation de manifestations dans les quartiers (les fêtes de quartiers, marchés...).</p> <p>Actions visant la participation d'un maximum d'enfants des QPV aux activités proposées par les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.</p> <p>Actions des clubs et/ou des services municipaux pour encourager la pratique sportive régulière des jeunes résidents en QPV sur l'ensemble des équipements de la Ville.</p> <p>Actions d'animations ciblant les adolescents des quartiers.</p>
---	--	--	---

Principaux dispositifs et partenaires de droits communs concernant ce pilier

Maison des Services Publics, Points infos Santé (CPAM), subventions communales aux associations sportives et culturelles, Programme National Nutrition et Santé (PNNS), Contrat local de Santé (CLS) et de Santé Mentale (CLSM), Dispositifs Education Nationale (MILT, « Malette des parents », projets d'espaces parents (voir dispositifs de l'éducation nationale en *annexe*)), CAF (Enfance et Jeunesse, REAAP..), Subvention du Centre National de développement du Sport (CNDS), Conseil Départemental (Mission Solidarités, Maison des Solidarités, subventions diverses..), Région Franche-Comté (Culture-jeunesse-sport et vie associative (voir en *annexe* contribution de la Région Franche-Comté)), DRAAF (PRALIM), ANCV (Bourses vacances), Communauté de Communes Haut-jura Saint-Claude (médiathèque, musée)...

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI / JEUNESSE INSERTION

Les sites prioritaires, compte tenu de leur configuration topographique ou urbaine, ne permettent que marginalement l'installation d'activités économiques, hors commerce local que l'on peut soutenir en mobilisant les acteurs existants. L'enjeu est la réduction du chômage d'une part et du sentiment de déclassement d'autre part. Il a été choisi d'inclure dans ce pilier les thématiques jeunesse / insertion / éducation pour lutter en amont contre les problématiques de décrochage scolaire précoce, et lever les freins importants à l'emploi que sont la méconnaissance du monde du travail, la non maîtrise de la langue ou encore les freins socio-culturels.

ENJEUX IDENTIFIES	Objectifs	indicateurs	Exemples d'actions
<p>I. Réduire la part de non diplômés parmi les actifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lutter contre le décrochage scolaire précoce. ➤ Favoriser l'orientation vers la formation qualifiante. ➤ Offrir un environnement éducatif stimulant et valorisant. 	<p><i>Variation de la part de non-diplômés dans les quartiers.</i></p> <p><i>Bénéficiaires du PRE (Qualitatifs / quantitatifs).</i></p> <p><i>Nombre d'enfants bénéficiaires des dispositifs d'accompagnements à la scolarité dans les quartiers prioritaires.</i></p> <p><i>Variation du taux de décrochage scolaire.</i></p>	<p>Le Programme de réussite éducative.</p> <p>La mise en place du PEDT, intégrant les dispositifs existants (CLAS..) ou émergents avec une action spécifique sur les QPV.</p> <p>Les actions qui favorisent le lien écoles / parents (école des parents...).</p> <p>Les actions d'accompagnements à la scolarité (aides aux devoirs...).</p> <p>Les actions d'accompagnement vers la formation qualifiante.</p>
<p>II. Améliorer l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires/ lever les freins à l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre aux habitants d'accéder aux connaissances de bases (apprentissage du français, lutte contre l'illettrisme). ➤ Rapprocher les services d'emploi et de formation des quartiers. 	<p><i>Nombre de bénéficiaires des chantiers d'insertion / éducatifs.</i></p> <p><i>Nombres de jeunes/adultes des quartiers prioritaires accompagnés vers l'emploi.</i></p>	<p>Action d'apprentissage du français.</p> <p>Ateliers sociaux linguistiques.</p> <p>Chantier éducatif pour les jeunes.</p> <p>Actions visant à faire connaître les services de l'emploi et l'orientation dans</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'insertion (chantier d'insertion et clauses d'insertion). ➤ Accompagner les jeunes en difficultés pour comprendre et accéder au monde du travail. 		<p>les quartiers.</p> <p>Actions visant à rapprocher soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi (ateliers de rédactions de CV, ciblage d'entreprise, favoriser la participation des jeunes aux Salon de l'orientation, de la Formation et de l'Emploi d'Oyonnax, portes-ouvertes entreprises...).</p> <p>Actions visant à favoriser l'insertion dans les chantiers programmés de rénovation urbaine par une démarche concertée OPH/Pôle Emploi/Mission locale.</p> <p>Encourager la création de missions de services civiques accessibles aux jeunes les moins qualifiés, promouvoir ces missions auprès des jeunes notamment les décrocheurs / non diplômés.</p>
<p>III. Favoriser le développement de l'emploi local</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'implantation d'activités économiques dans les quartiers prioritaires. ➤ Faire connaître et favoriser les mesures pour l'emploi et la formation : CAE, contrats d'avenir, stages, contrats d'apprentissage. ➤ Faire connaître et promouvoir les dispositifs d'aide à la création d'entreprise (NACRE..). 	<p><i>Nombre d'entreprises qui s'implantent sur les quartiers prioritaires.</i></p> <p><i>Nombre d'emplois aidés au sein de la Ville et des associations.</i></p>	<p>Libérer du foncier pour l'installation d'entreprises dans les quartiers.</p> <p>Accueil de stagiaires et contrats aidés au sein de la ville particulièrement pour les publics en difficultés.</p> <p>Réactiver le « relais service aux personnes » (CCAS) pour encourager l'emploi dans le secteur.</p> <p>Actions visant à encourager l'embauche de contrats aidés dans les associations (information, subvention supplémentaire..).</p>

Principaux partenaires et dispositifs de droits communs concernant ce pilier

CNAF/CAF (enfance et famille, rythme scolaire), Service Public Régional d’Orientation (SPRO), Caisse des Dépôts (aides aux créateurs d’entreprises, immobilier d’entreprise : voir *annexe*), Région (Formation tout au long de la Vie, apprentissage, voir en *annexe*), Contrats aidés, aides aux créateurs d’entreprise (ACCRE, NACRE..), dispositif d’accompagnement scolaire et des parents de l’Education Nationale (voir *annexe*), Conseil Départemental (Protection de l’enfance..), Pôle Emploi, Mission locale...

PILIER HABITAT / CADRE DE VIE et PREVENTION SECURITE

La question du cadre de vie et de l’habitat doit être traitée de façon ambitieuse, de façon à redonner de l’attractivité à la ville, une image positive vis-à-vis des habitants non seulement de la Commune, mais aussi des habitants de l’ensemble de la communauté de communes. La rénovation urbaine est un élément clef pour favoriser la mixité sociale et de développer les espaces d’échanges et de rencontre. Le sentiment de sécurité, la lutte contre les incivilités, sont autant de garants d’un cadre de vie agréable avec des relations sociales apaisées et le respect des lieux publics attendu par les habitants. Les questions de sécurité et prévention sont traitées de manière spécifique dans le CLSPD annexé à ce document.

ENJEUX IDENTIFIES	Objectifs	indicateurs	Exemples d’actions
<p>I. Poursuivre la rénovation urbaine pour favoriser la mixité sociale sur l’ensemble de la Ville et particulièrement les quartiers prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adapter le parc HLM aux attentes actuelles (petits collectifs, BBC) dans les quartiers prioritaires, et dans le reste de la Ville. ➤ Détruire les logements inadaptés dans les quartiers prioritaires. ➤ Conduire un accompagnement social des habitants dans les situations de relogement. 	<p><i>Nombre de logements HLM neufs ou réhabilités sur le territoire.</i></p> <p><i>Nombre de logements détruits dans les quartiers.</i></p> <p><i>Evolution de la population des quartiers et de la ville.</i></p>	<p>Réhabilitation ou construction BBC de petits collectifs.</p> <p>Destruction des tours avec une réflexion le cas échéant sur le foncier libéré (Chabot, notamment : disponibilité pour une activité économique).</p> <p>Actions d’accompagnement des habitants aux changements qui s’opèrent dans le quartier (visites de quartier, actions culturelles ou artistiques...).</p> <p>Actions d’accompagnement des habitants pour le choix d’un nouveau logement.</p>

<p>II. Améliorer la qualité de vie et le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réhabiliter les immeubles dégradés dans les quartiers. ➤ Favoriser l'appropriation par les habitants de l'espace public de proximité, par leur participation à la gestion de ces espaces. ➤ Embellir et rendre fonctionnel les lieux publics dans les quartiers (fleurissement, plantation, réhabilitation de sentiers, bancs, poubelles). ➤ Lutter contre les incivilités pour contribuer à des relations sociales apaisées. 	<p><i>Evolution du taux de participation des habitants à des actions collectives pour le quartier.</i></p> <p><i>Interventions des services de la ville pour enlever les dépôts sauvages / budget consacré.</i></p> <p><i>Nombres d'équipements urbains mis en place dans les quartiers vs les autres quartiers</i></p>	<p>Action de participation des habitants à la gestion des lieux publics de proximité (dans et hors cadre des conseils citoyens).</p> <p>GUP (avec principe de réaction immédiate : réparation et dépôt de plainte).</p> <p>Actions de lutte contre les dépôts sauvages par la sensibilisation mais aussi des mesures coercitives.</p> <p>Actions de communication autour du respect des lieux publics.</p> <p>Actions de prévention / médiation autour des incivilités dans les quartiers.</p>
<p>III. Favoriser les économies d'énergies dans l'habitat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Privilégier la rénovation énergétique et la construction BBC. ➤ Sensibiliser les habitants des quartiers aux économies d'énergie pour augmenter le reste-à-vivre. 	<p><i>Nombre de logements BBC construits / ou de logements rénovés en BBC dans les quartiers.</i></p> <p><i>Nombre d'actions sur les économies d'énergie auprès de différents publics.</i></p>	<p>Conception d'Eco'quartiers avec logement sociaux (Avignonnets / Faubourg Marcel).</p> <p>Actions d'animations autour de l'Eco'appart de Saint-Claude.</p> <p>Actions d'accompagnement des personnes en difficultés économiques aux économies dans l'habitat.</p> <p>Actions de sensibilisation et d'animation sur les économies d'énergie à la maison.</p>

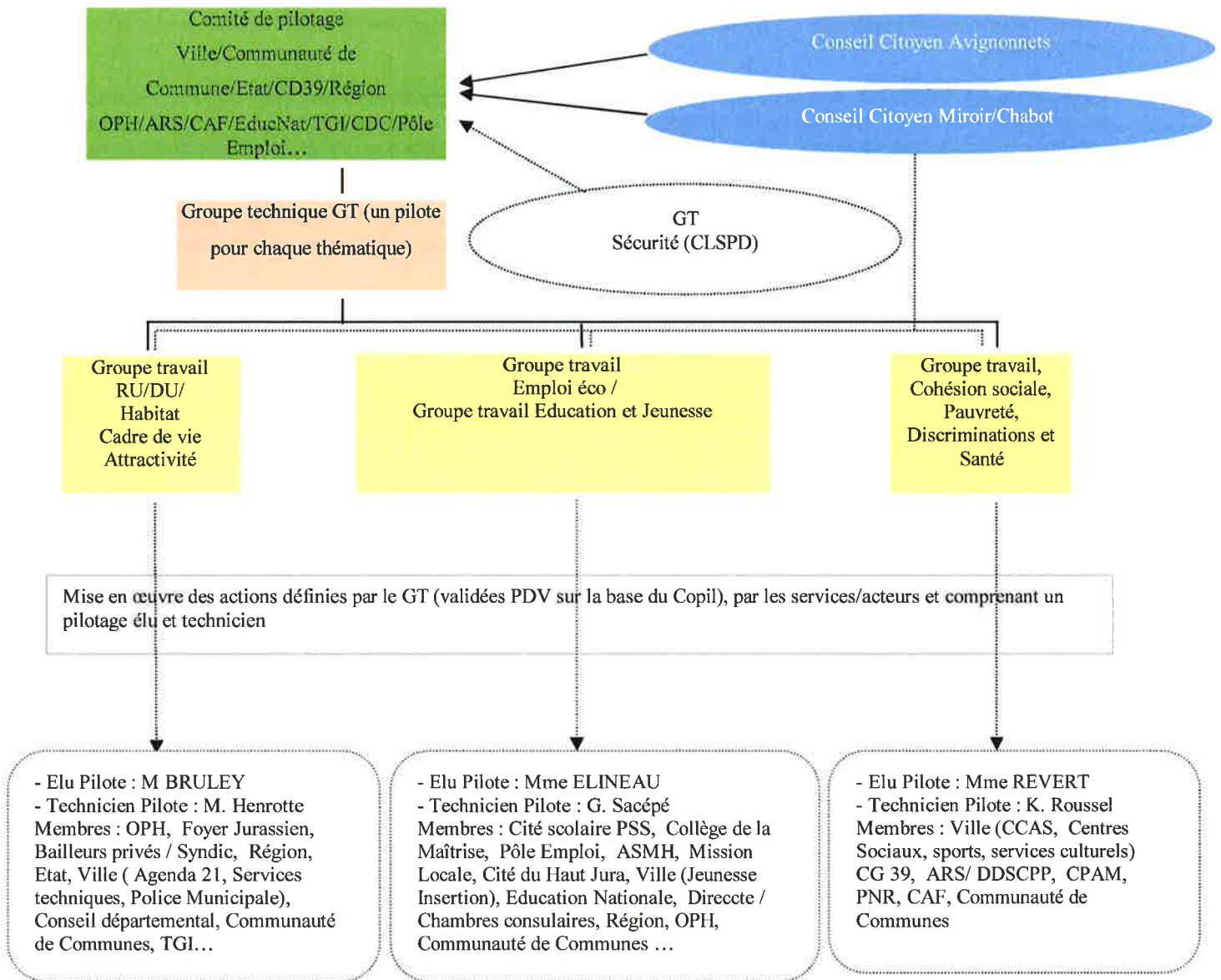
Au vue de la quantité de logements HLM présents sur les quartiers prioritaires, l'OPH Saint-Claude est un opérateur important du territoire dans les opérations de rénovation urbaine sur les quartiers prioritaires (document de référence : Convention d'utilité Sociale signée en 2011). L'OPH du Jura possède également 3 bâtiments au Miroir et Avignonnets (63 logements).

Principaux partenaires et dispositifs de droits communs concernant ce pilier

Région Franche-Comté, ANRU, FIPD, Caisse des dépôts et consignations (ingénierie et prêt dans le volet urbain et habitat- voir *annexe*), dispositif énergie logis ou SLIME, Conseil Départemental (Prévention spécialisée), Tribunal de Grande Instance (justice / prévention).

3. GOUVERNANCE

Le schéma de fonctionnement ci-dessous organise la gouvernance du Contrat en optimisant les forces et capacité de propositions, de décisions et d'action.



Le pilotage du Contrat de Ville garantit son bon fonctionnement pour l'ensemble de sa durée, soit jusqu'en 2020.

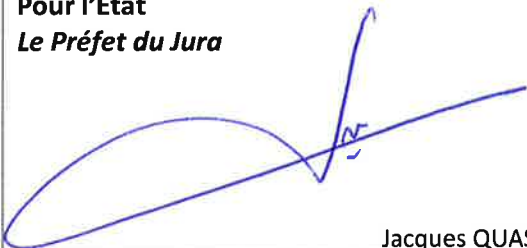
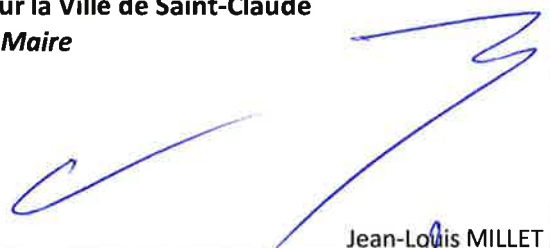

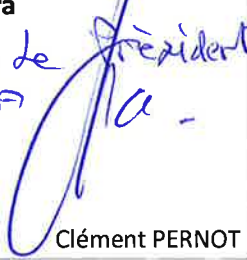
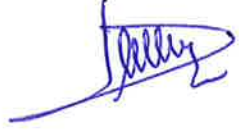

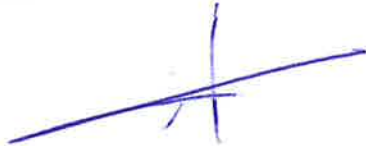

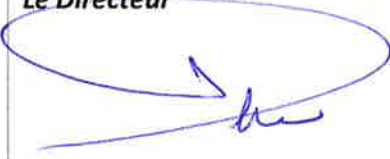
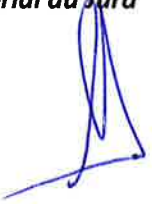
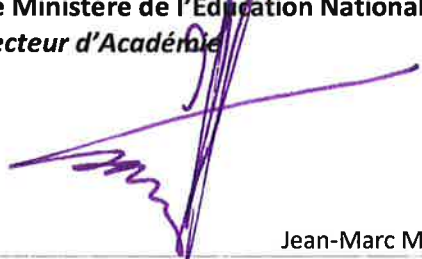
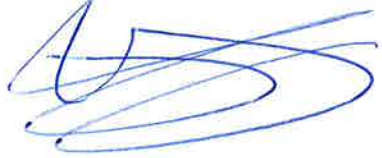


Comité de Pilotage : Sous l'égide du maire, il est garant du processus Contrat de Ville et sa cohérence avec le Projet de Ville. Il associe l'ensemble des acteurs institutionnels intervenant sur le territoire, afin de construire une communauté de vue sur la situation, les enjeux, les objectifs, les engagements et les moyens nécessaires. Il se réunit annuellement pour une évaluation sur la base des retours des groupes de travail, et fixe pour l'année suivante les priorités. Il valide la programmation financière annuelle, à partir des projets déposés suite à l'appel à projets annuel. Deux représentants des Conseils Citoyens siègent au comité de pilotage. Le Comité de pilotage est en charge de l'évaluation du contrat à son issue, avec la possibilité d'utiliser une clause de revoyure à mi-parcours.

Comité technique : Sous l'égide du maire et du pilote du contrat, il prépare et propose au Comité de Pilotage l'ensemble des éléments nécessaires à sa tenue. Dans cette idée, il organise le travail concret des groupes de travail, assure leur suivi et la synthèse de leurs travaux.

Groupe de travail : Sous l'égide du binôme élu/ technicien, le groupe de travail approfondit le diagnostic dans son domaine, formule des propositions répondant aux enjeux validés et aux cadres fixés en comité de pilotage et technique. Il organise la mise en œuvre opérationnelle des actions par les opérateurs (services, structures externes...), assure leur suivi et leur évaluation. Il se réunit 2 fois par an, avec si besoin des sous-commissions thématiques.

L'évaluation se base sur les grands indicateurs définis dans le Contrat de ville, et d'autres s'ils sont jugés pertinents. Des priorités peuvent être mises en avant annuellement en fonction de l'évolution du contexte, et l'évaluation sera alors centrée sur les actions prioritaires définies.

SIGNATAIRES

<p>Pour l'Etat Le Préfet du Jura</p>  <p>Jacques QUASTANA</p>	<p>Pour la Ville de Saint-Claude Le Maire</p>  <p>Jean-Louis MILLET</p>
<p>Pour la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude Le Président</p>  <p>Raphaël PERRIN</p>	<p>Pour le Département du Jura Le Président</p> <p>Pour le Président François VESPA</p>  <p>Clément PERNOT</p>
<p>Pour le Conseil Régional de Franche-Comté Le conseiller régional</p>  <p>Denis VUILLERMOZ</p>	<p>Pour l'OPH Saint-Claude Le Vice-Président</p>  <p>Jacques MANZONI</p>
<p>Pour l'OPH Saint-Claude Le Directeur</p>  <p>Denis ARROYO</p>	<p>Pour l'OPH du Jura Le Vice-Président</p>  <p>Jean FRANCHI</p>
<p>Pour la Caf du Jura Le Directeur</p>  <p>Alain DELORME</p>	<p>Pour de l'ARS Franche-Comté Le Délégué territorial du Jura</p>  <p>Jean-Marie HUTIN</p>
<p>Pour le Ministère de l'Education Nationale L'Inspecteur d'Académie</p>  <p>Jean-Marc MILVILLE</p>	<p>Pour le Pôle Emploi de Saint-Claude La Directrice</p>  <p>Caroline BRAUN</p>
<p>Pour le Ministère de la Justice Le Procureur de la République</p>  <p>Jean-Luc LENNON</p>	<p>Pour la Caisse des Dépôts Roland MASSUDA, Directeur régional Franche-Comté de la Caisse des Dépôts</p>  <p>Représenté par François LAIGNEAU Directeur territorial Prêts et Politique de la ville</p>

ANNEXES

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Pour contacter le groupe d'appui départemental :
ddcspp-groupe-appui-pedt@jura.gouv.fr

Mise à jour du document : janvier 2015

Projet Educatif Territorial (PEdT) 2015-2018

VILLE DE SAINT-CLAUDE - 39200

Durée du PEDT (trois ans maximum) : 3 ans

Nom du pilote du PEdT : Florence ABRY

Fonction : Directrice du Service Scolaire – Ville de Saint-Claude

Adresse : Hôtel de Ville – 32, rue du Pr é – 39200 SAINT-CLAUDE

Téléphone : 03 84 41 42 54

Adresse électronique : florence.abry@mairie-saint-claude.fr

Préambule

La Ville de Saint-Claude est positionnée à ce jour comme le pilote du Contrat de Ville, qui formalise un projet de territoire visant à traiter les écarts entre les zones prioritaires de la Politique de la Ville et l'ensemble du territoire en déployant des actions renforcées sur les sites concernés. Ce contrat est signé par la Ville, l'Etat, le Département et la Région d'une part et les acteurs locaux tels que l'OPH, la CAF d'autre part. Les dispositifs du contrat de Ville s'articulent sur deux axes :

- Agir auprès des publics sur différents champs (insertion/emploi, prévention/sécurité, éducatif, inclusion sociale, santé...)
- Agir sur les espaces (requalification/intégration urbaine, fonctionnalités...)

. Pour Saint-Claude, les sites prioritaires sont confirmés par le décret du 31/ décembre 2014 :

- Avignonnets
- Chabot/Miroir

Dans ce cadre, le PEDT devient un des dispositifs pré opérationnel en résonance avec le Projet Éducatif Local défini par les élus et le projet Politique de la ville défini dans le Contrat de ville. Il est de fait la jonction entre la réforme des rythmes scolaires entrée en vigueur en septembre 2014 à Saint-Claude, les orientations locales en matière d'éducation périscolaires et des enjeux locaux dont le territoire a à faire face aujourd'hui pour demain. Afin de consolider la cohérence d'ensemble, le présent Projet sera annexé au Contrat de ville une fois adopté (2^{ème} semestre 2015).

1. Territoire et public concernés

. **Préciser le périmètre concerné** : SAINT-CLAUDE

. **Préciser quelle(s) collectivité(s) exerce(nt) les compétences** :

scolaire
périscolaire
extrascolaire } Mairie de Saint-Claude

. **Liste des école(s) concernées** :

Écoles maternelles (PS à GS) publiques de : Christin, Franche-Comté, Mouton et Rosset
Écoles élémentaires (CP à CM2) publiques de : Avignonnets, Centre, Faubourg et Truchet
École primaire privée Jeanne d'Arc (n'ayant pas mis en place la réforme)

. **Nombre d'enfants scolarisés** :

Effectifs écoles maternelles publiques : Christin (102) - Franche-Comté (88) - Mouton (92) - Rosset (71)
Effectifs écoles élémentaires publiques : Avignonnets (145) - Centre (162) - Faubourg (108) - Truchet (161)

	En public (1)	En privé (2)	Total	Dont en situation de handicap
Moins de six ans	353	73	A = 426	4
Six ans et plus	576	163	B = 739	32
Total	929	236	1165	36

2. État des lieux

Spécificité territoriale : zone de montagne, 2 sites prioritaires de la politique de la Ville (33% de la population communale), Réseau d'éducation prioritaire (REP)

Contrainte territoriale :

Écoles avec répartition des classes sur 2 bâtiments : maternelle de Mouton, élémentaire du Centre
Transport scolaire : La plupart des enfants scolarisés à l'école du Faubourg arrivent et repartent en bus

Horaires pour l'année 2014-2015 :

Horaires avant réforme :

8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30
Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires scolaires actuellement validés :

8h30 - 11h30 : Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
13h45 - 16h : Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires des transports

- 1) transports scolaires par les Autorités Organisatrices de Transport (AOT) du Conseil général du Jura et de la Ville de Saint-Claude (JURAGO) :

• **Ligne La Main Morte / le Pontet / Chaumont / Saint-Claude** : 16 enfants scolarisés en élémentaire

Matin : Départ - La Main Morte : 8h Arrivée Saint-Claude (Cathédrale) : 8h24
Soir : Départ – Saint-Claude (Cathédrale) : 16h45 Arrivée – La Main Morte : 17h07
Mercredi midi : Départ – Saint-Claude (Cathédrale) : 11h40 Arrivée – La Main Morte : 12h02

• **Ligne Ranchette / Chevry / Saint-Claude** : 20 enfants scolarisés en élémentaire

Matin : Départ - Ranchette : 7h57 Arrivée Saint-Claude (Cathédrale) : 8h25
Soir : Départ – Saint-Claude (Cathédrale) : 17h Arrivée – Ranchette : 17h34
Mercredi midi : Départ – Saint-Claude (Cathédrale) : 11h50 Arrivée – Ranchette : 12h24

• **Lignes Valfin et Cinquetral** : Pas d'enfants scolarisés en primaire.

Ce sont les enfants de Ranchette qui ont la durée du transport la plus longue : 34 minutes

- 2) transports urbains par l'AOT Ville de Saint-Claude (JURABUS) :

Départ Chabot à 8h11, arrivée école Faubourg à 8h24
Départ Miroir à 8h20, arrivée école Faubourg à 8h24
Départ Tomachon à 8h12, arrivée école Faubourg à 8h15

Départ école Faubourg 11h38
Arrivée Tomachon à 11h40 / Miroir à 11h48 / Chabot à 11h56

Départ Chabot à 13h12, arrivée école Faubourg à 13h35
Départ Tomachon à 13h33, arrivée école Faubourg à 13h35
Départ Miroir à 13h37, arrivée école Faubourg à 13h41

Départ école Faubourg à 16h10
Arrivée Tomachon à 16h12 / Miroir à 16h17 / Chabot à 16h22

Ce sont les enfants de Chabot qui ont la durée du transport la plus longue : 23 minutes

Locaux et matériel mobilisables pour les activités périscolaires :

Local / lieu	distance / école	disponibilité	remarques
Accueils de Loisirs périscolaires déclarés : Maternels : Christin, Franche-Comté, Mouton, Rosset Élémentaires : Avignonnets, Centre, Faubourg, Truchet	Situés dans chaque école		<i>Mobilier adapté aux enfants de moins de 6 ans, aux enfants de 6 ans et plus suivant l'âge des enfants accueillis Matériel et mobilier transportable, mutualisable (avec mise en place d'une convention)</i>
Écoles (BCD, salles informatiques, salles de motricité, salle de repos...). Hors salle de classes*	Sur place	En dehors des heures de classe	<i>Établissement d'une charte de bon usage des locaux Matériel et mobilier transportable, mutualisable (avec mise en place d'une convention)</i>
Salles de sports (gymnase des Avignonnets, Palais des Sports)	Entre 5 et 20 minutes	Créneaux répartis entre les différentes associations Attribution des salles en début d'année	<i>salles adaptées pour des activités physiques</i>
Ecole de musique	Entre 5 et 20 minutes		
Médiathèque	Entre 5 et 20 minutes		<i>Salle adaptée pour des activités culturelles</i>
Musées (Musée de l'Abbaye, Musée de la Pipe et du Diamant)	Entre 5 et 20 minutes		<i>Salle adaptée pour des activités culturelles</i>
Caveau des artistes	Entre 5 et 20 minutes		
Environnement naturel proche pour toutes les écoles	Sur place		
Centre social Multi-sites (Avignonnets, Chabot)	Entre 5 et 20 minutes	À la demande	Salle Mozaïc (Avignonnets), Salle pour exposition(s) (Chabot)
Ludothèques (Avignonnets et Truchet)	À proximité pour 4 écoles : Franche-Comté / Avignonnets et Christin / Truchet.		
Salle Bavoux Lançon - Salle de Ping-Pong	Entre 5 et 20 minutes	Créneaux disponibles en dehors de ceux utilisés par le « Condat Club »	<i>Locaux Ville Gestion de la salle : « Condat Club »</i>
Parcs municipaux (Truchet, Cathédrale...) et terrains de sports en plein air (Chabot, Faubourg, Tomachon, Avignonnets...)	À proximité des écoles		
Jardin partagé (Rue Henri Ponard)			En projet : un 2 ^{ème} jardin sous le grand pont

* Trop difficile à organiser et réorganiser les salles en fonction des activités / Présence des enseignants après la classe / Utilisation des salles pour les APC / Les espaces doivent être identifiés par les enfants (Classe ≠ Activités)

Acteurs des nouveaux temps d'activités périscolaires (NTAP)

• Personnel des accueils de loisirs municipaux :

- AL Maternels (en moyenne) : Temps méridien – 17 animateurs / Accueil du soir : 8 animateurs
- AL Élémentaires (en moyenne) : Temps méridien – 21 animateurs / Accueil du soir : 12 animateurs

- **Autres employés municipaux** : Éducateurs sportifs, référente personnes âgées (CCAS)
- **Bénévoles** : Retraités, associations et clubs sportifs
- **Prestataires de service, intervenants**

Activités périscolaires existantes :

- ♦ Accueils de loisirs périscolaires (situés dans les écoles)

En maternelle : Temps d'activité courts et variés

Exemples d'activités réalisées en 2014/2015 :

Ateliers cuisine et dégustation
 Activités Manuelles au fil des saisons (fresque, déco AL, confection petits objets...)
 Activités ludiques (jeux de société, jeux de coopération, jeux de connaissance, jeux extérieurs, jeux libres...)
 Parcours de motricité (intérieur), parcours en vélo (extérieur)
 Activités communes avec d'autres accueils de loisirs (maternels ou élémentaires)
 Sorties culturelles (caveau des artistes, bibliothèque) ou ludiques (parcs municipaux)
 Ateliers artistiques (dessin, peinture)
 Initiation aux Échecs (Association Cavalier BAYART)

En élémentaire :

Exemples d'activités réalisées en 2014/2015 :

Ateliers Accompagnement à la scolarité
 Ateliers Manuels
 Ateliers Ludiques
 Ateliers sportifs
 Ateliers découverte
 Ateliers culturels
 Ateliers artistiques
 Ateliers touche à tout (les enfants choisissent leurs activités)
 Ateliers d'initiation à la programmation informatique (Avec le concours de l'Éducation Nationale)

- ♦ AL Chabot (accueil les mercredis après la classe)

Le mercredi, les enfants, inscrits à l'accueil de Loisirs de Chabot, sont récupérés à la sortie des classes à 11h30, par les animateurs des AL périscolaires et transportés en bus pour le repas et l'après-midi.

Les enfants sont accueillis entre **11h30 et 12h** pour le repas ou entre **13h30 et 13h45** pour les activités.

Organisation de l'accueil du mercredi :

Chat Botté (3/4 ans)	Chat Botté (5/6 ans)	Petits Malins (6/11 ans)
12h / 12h50 : Repas		12h / 12h45 : Jeux libres
		12h45 / 13h30 : Repas
12h50 / 16h : Sieste avec réveil échelonné. Enfants allongés sur des couchettes + musique douce.	12h50 / 13h20 : Temps calme. Enfants allongés sur des tapis + musique douce.	13h30 / 14h : Temps calme • 6/7 ans : Enfants allongés sur des tapis + musique douce. • 8/11 ans : Activités calmes : Jeux de société, coin bibliothèque, coloriages...)
Du réveil jusqu'à 17h30 , proposition d'activités courtes en lien avec un thème (découpage, coloriages, dessins... et jeux libres.	13h20 / 17h30 : Sorties (Caveau des Artistes, Musée, rencontres intergénérationnelles...), activités manuelles, jeux extérieurs et jeux libres.	14h / 17h30 : Sorties, Répétitions spectacle, Activités manuelles, jeux extérieurs, jeux sportifs, jeux de société ou grands jeux, jeux libres...
17h30 / 18h30 : Départ échelonné		

NB : Les activités sont adaptées en fonction de l'état de fatigue des enfants et de la météo.

- ♦ Maison de la Petite Enfance (accueil les mercredis après la classe)

Pour permettre à l'enfant de garder des repères et d'avoir une transition en douceur entre la crèche et l'école, la MPE propose aux familles un accueil périscolaire les mercredis et les vacances scolaires. Les inscriptions se font au trimestre : soit en journée complète pour les enfants de l'école Jeanne D'Arc, soit après-midi (avec ou sans repas) pour ceux inscrits dans les autres écoles.

Tout au long de l'année des activités, ateliers et sorties sont organisés pour les enfants accueillis en extrascolaire à la MPE.

- Jardin partagé
- Visite du musée de l'abbaye
- Sortie neige
- Rencontre avec AL de Chabot
- Travail autour du conte
- Rencontre avec le Cantou Maurice Fleuriel
- Ciné-goûter
- Découverte de la nature à l'automne
- Activités arts plastiques
- Ateliers de motricité

La spécificité du multi accueil réside dans le fait que deux publics enfants se rencontrent : les enfants crèche de 18 mois à 36 mois (présents toute la semaine) et les enfants scolarisés de 24 mois à 48 mois maximum présents quelques heures le mercredi.

Les plus grands de la crèche prennent plaisir à retrouver les enfants scolarisés qui les tirent vers le haut de par leur langage plus développé et par leur demande d'activités plus élaborées. Les grands mettent en place leurs jeux (construction élaborée, jeux d'imitation, échanges verbaux structurés, motricité affirmée...), cela contribue à faire progresser les plus petits. Pour les plus jeunes qui sont scolarisés cela leur permet d'avoir un temps plus calme avec les petits de la crèche, la possibilité de se « poser », d'avoir le choix de ne rien faire ou d'être dans des jeux libres.

Nombre d'enfants faisant actuellement l'objet d'une prise en charge collective (moyenne journalière):

	Moins de 6 ans		6 ans et plus	
	nombre	Taux / A1	nombre	Taux / B1
Matin (7h à 8h30) (maternels)	27	7,24 %		
Matin (7h à 8h30) (élémentaires)			42	7,29 %
Midi (11h30 à 13h45) maternels	135	36,19 %		
Midi (11h30 à 13h45) élémentaires			215	37,33 %
Soir (16h à 18h30) maternels	65	17,43 %		
Soir (16h à 18h30) élémentaires			98	17,01 %
Mercredi après-midi AL Chabot*	27	7 %	36	6 %
Mercredi après-midi MPE	20	5 %		

A1 : 373 enfants scolarisés en maternelle (public)

B1 : 576 enfants scolarisés en élémentaire (public)

* sans compter les enfants de l'école Jeanne d'Arc

Pour information, fréquentation de septembre 2014 à mars 2015 :

- AL CHABOT :

97 enfants différents de - de 6 ans (dont 8 scolarisés à l'école Jeanne d'Arc)

133 enfants différents de + de 6 ans (dont 8 scolarisés à l'école Jeanne d'Arc)

- Multi accueil :

30 enfants différents de – de 4 ans, 20 enfants accueillis les mercredis après la classe (écoles maternelles publiques) et 10 enfants les mercredis toute la journée (école Jeanne d'Arc).

Projets déjà mis en place sur le territoire :

→ **Projet éducatif de la Ville**

Pour développer leurs actions et mettre en œuvre les activités nécessaires, les services municipaux doivent pouvoir s'appuyer sur les grandes orientations définies par la municipalité.

Le Projet Éducatif de la ville, tel qu'il est proposé, exprime la volonté municipale en matière de politique éducative. Il précise un ensemble d'objectifs intentionnels à plus ou moins long terme, duquel découleront des plans d'actions opérationnelles élaborées sous la forme de projets pédagogiques adaptés aux problématiques des tranches d'âges concernées, avec la perspective d'atteindre les résultats recherchés.

Le public visé est celui de la jeunesse de 3 mois à 18 ans et de leur famille.

La ville de Saint-Claude souhaite contribuer à l'éducation des citoyens de demain par la mobilisation de ses services dans la mise en œuvre d'un projet éducatif. La municipalité affiche sa volonté en créant les conditions d'appropriation de valeurs fondamentales qui reposent sur le «RESPECT», impliquant les valeurs républicaines « Liberté, Égalité, Fraternité » et les principes de Laïcité et de Citoyenneté.

Le projet éducatif s'appuie sur les droits de l'enfant.

Il est avant tout un projet d'équipe, établi pour servir de table d'orientation à l'ensemble des professionnels de l'enfance.

Il s'appuie sur des savoirs et des valeurs, il est au service de la qualité de l'accueil des enfants.

Une valeur est une représentation synthétique des convictions et comportements qu'un individu (ou groupe d'individus) considère comme important.

Pour chaque enfant accueilli, l'ensemble du projet éducatif repose sur le respect de l'individualité au sein de la collectivité.

Cf. annexe 3 : Document intégral

→ **Contrat de ville**

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est remplacé par Le Contrat de Ville pour une durée de 5 ans (2015- 2020)

La politique de la ville vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires (Avignonnets, Chabot, Miroir) et le reste de la ville, afin d'éviter un décrochage territorial qui peut être préjudiciable à la cohésion d'ensemble et au développement du territoire dans son unité et son identité. Il offre un cadre de travail partagé, appuyé sur un diagnostic du territoire, qui permet de coordonner les actions sur le territoire : Le contrat de Ville promeut entre autres les actions qui visent à réduire les risques de décrochage d'une population par rapport à l'ensemble de la population du territoire, par des actions de lutte contre l'illettrisme, la santé au sens général du terme, le vivre ensemble (actions de convivialité), le soutien aux démarches pour réussir l'insertion sociale et professionnelle, l'éducation pour les enfants les plus en difficultés etc. À Saint Claude, l'école, le CRE, le CLAS, les centres sociaux, le Greta et la Cité scolaire sont autant d'acteurs ayant une forte contribution à cet égard. Le Contrat de Ville organise un fonctionnement en groupe de travail qui optimise les capacités de propositions, de décisions et d'actions, tel le groupe de travail « Éducation et jeunesse / emploi Eco » ou « cohésion social, discrimination santé », qui sont autant de sources d'échange et de réflexion qui alimentent le PEDT

→ **Contrat de Réussite Éducative (CRE)**

le CRE a pour finalité de susciter un sentiment de responsabilité collective en associant les professionnels qui concourent au développement et à la socialisation des enfants de 2 à 16 ans singulièrement pour les enfants et adolescents rencontrant des problématiques éducatives au sens large du terme.

Les actions du CRE reposent d'abord sur le volontariat de l'enfant ou du jeune et de sa famille ainsi que sur la mise en place d'un partenariat entre les différentes institutions qui les rencontrent.

En 2013, 83 enfants et jeunes ont été concernés, majoritairement des garçons (65%) pour une très grande majorité de collégiens (62%). Toutefois, la proportion de jeunes en écoles élémentaires au sein du CRE est en augmentation depuis la rentrée scolaire 2014 (45%).

L'une de ces actions est le tutorat effectué par des étudiants de BTS ou des lycéens.

→ **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

Les moyens mis en œuvre dans le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) sont importants pour favoriser l'égalité des chances. Ces Ateliers « Diamant » qui proposent aux enfants et à leur famille un accompagnement à la scolarité sont constitués d'un animateur pour 8 à 10 enfants au lieu de 14 pour les autres ateliers.

Les référentes familles du centre social multi-sites de la commune souhaite se mobiliser pour rencontrer les enfants et leurs parents afin d'appréhender ensemble la perception de leur rôle d'éducateur et d'éventuellement les accompagner dans son renforcement. Ces rencontres pourront être personnalisées par la suite si le besoin s'en faisait sentir.

→ **Réseau d'Éducation Prioritaire (REP)**

Le dispositif R.R.S de Saint-Claude est composé de 4 écoles: 2 maternelles (Mouton, Franche-Comté) et 2 élémentaires (Faubourg et Avignonnets).

Il est cadré par un Contrat d'Objectifs Scolaires (C.O.S); ces objectifs se déclinent en 4 priorités:

- renforcer la maîtrise de la langue française et de la culture humaniste
- acquérir les compétences sociales et civiques
- assurer un suivi individualisé et la fluidité du parcours scolaire
- développer les relations avec les familles

Ces priorités sont développées dans les actions menées d'une part au sein des classes (actions relatives à l'aide pédagogique, à la liaison intercycle), des écoles (accompagnement éducatif) et d'autre part, avec les partenaires de la politique de la ville (centre social, CRE).

→ **Les axes prioritaires des projets d'écoles validés pour la période 2012-2016**

Ces projets permettent aux équipes enseignantes de se fixer des objectifs à atteindre pour **la réussite de tous les élèves**. Dans ce but, ils aident à la mise en place d'actions pédagogiques. Les enseignants ont orienté leur travail en priorité sur les thèmes suivants (Cf. : Synthèse par école des projets d'écoles en annexe)

- la maîtrise du langage oral et écrit,
- la continuité éducative et le parcours de l'élève,
- l'ouverture culturelle dont les expériences de Contrat Local d'Éducation Artistique (CLÉA),
- l'éducation à la citoyenneté,
- le lien école / famille.

→ **Projets Pédagogiques des accueils de loisirs**

Documents en cours d'élaboration (AL périscolaires + AL Chabot et Maison de la Petite Enfance)

Le projet éducatif et les projets pédagogiques font partie des obligations légales que doit respecter toute structure organisant un Accueil de Loisirs (AL) déclaré à la DDCSPP. Le projet éducatif traduit les priorités et les principes fixé par l'organisateur des AL. Il permet aux directeurs de ces AL de connaître les grandes lignes de ce qu'ils doivent faire et les moyens qui seront mis à leur disposition pour y parvenir.

Objectifs généraux et spécifiques :

Les directeurs d'AL périscolaires et leurs équipes rédigent un projet pédagogique par structure. Ils posent des objectifs généraux en fonction du projet éducatif dont ils sont tenus de reprendre les valeurs essentielles. Les équipes visent ensuite à les faire vivre par les actions pédagogiques menées au quotidien et à les rendre concrètes pour les enfants comme pour leurs parents.

Chaque équipe s'appuiera sur les idées directrices et les concepts tirés des documents de référence (Projet Educatif et Contrat de Ville) qui nous semblent fondateurs de la personnalité des enfants du 1^{er} âge jusqu'à sa maturité et que nous avons déclinés objectifs généraux :

- Apprendre à vivre en groupe et éduquer au **respect** de soi, des autres et de l'environnement. Prise en compte de la notion de handicap.
- Amener l'Enfant à accéder à l'**autonomie** et à la prise en charge des responsabilités.
- Permettre à l'Enfant de découvrir et de pratiquer des **activités** répondant à ses besoins.
- Respecter les **rythmes de l'Enfant**.
- Sensibiliser l'Enfant par rapport à l'**hygiène**.
- Favoriser l'**épanouissement** de l'enfant et du jeune.
- Développer les **relations** avec les parents, l'Ecole, les autres structures municipales (crèche, centres sociaux...) et les différents partenaires.
- Assurer la **sécurité** et le bien-être de l'Enfant.

Il est à noter que ces points ne sont pas classés par ordre d'importance, ils contribuent tous au développement global de l'enfant et du jeune.

Ces objectifs généraux sont à décliner en objectifs opérationnels puis en moyens par chaque équipe en les adaptant aux différents âges de la vie de l'Enfant.

NB : Chaque année, les équipes retiendront plus particulièrement 3 des 8 objectifs et les développeront dans leur projet pédagogique en fonction des besoins de leur public. Les 5 autres objectifs seront traités en transversalité.

Concrètement : Le projet pédagogique est un document de **travail** et de **réflexion** élaboré par le directeur, les animateurs et le personnel technique. C'est « LE DOCUMENT DE REFERENCE DE L'EQUIPE », car il garantit l'unité de celle-ci en fixant un cadre commun.

En début d'année l'équipe fixe des objectifs à atteindre et cherche les moyens pour y parvenir (= organisation concrète de l'accueil de loisirs). Durant l'année ces objectifs sont évalués et rediscutés en réunion.

*Le projet pédagogique est complété par le **Règlement intérieur** commun à toutes les structures d'accueil municipales, avec toutefois certaines spécificités en fonction de l'âge des enfants accueillis et/ou du type d'accueil (AL péri ou extrascolaire).*

Les valeurs communes

De nombreux rapprochements lient ces documents notamment la réussite de tous les élèves. Le PEdT prendra appui sur les valeurs communes défendues dans l'ensemble des contrats et projets. Les valeurs républicaines de Liberté, Égalité et Fraternité, les principes de Laïcité et Citoyenneté et la finalité de la réussite de tous les élèves seront les éléments fondateurs du projet.

Autres besoins exprimés par les différentes parties consultées

→ par les parents

(via leurs représentants en comité de pilotage, via l'association de parents, les délégués élus aux conseils d'école ...)

- Clarifier les différents temps d'activité des enfants
- Réduire le temps d'activité du soir
- Prendre en compte la fatigue des enfants
- Permettre aux enfants de ne rien faire ou d'avoir accès à des activités libres

→ par les enfants

(via l'enquête réalisée auprès des enfants de CE2 de l'école du Truchet)

- Favoriser l'alternance quotidienne des temps de travail, de repas, de repos, de jeux, comme des temps d'épanouissement personnel, physique et intellectuel.
- Durant le temps méridien, pouvoir pratiquer des jeux libres dans la cour avec les copains
- Pratiquer une activité sportive ou culturelle après 16h

→ par les enseignants

(via leurs représentants en comité de pilotage, les comptes rendus de conseils d'école)

- Sensibiliser les parents par rapport aux rythmes de l'enfant, notamment sur l'importance d'une régularité d'une heure pour le coucher, y compris le week-end.
- Harmoniser toutes les offres en direction des élèves (APC, Accompagnement Éducatif, Activités AL). Durée des périodes d'activité et modalités d'inscription pour une meilleure lisibilité (Enfants, parents, enseignants, animateurs).
- Connaître le ressenti de tous les élèves de toutes les écoles et de leurs parents sur les nouveaux rythmes scolaires
- Mettre en place un réel temps calme pendant la pause méridienne.
- Pendant la pause méridienne, ne pas trop solliciter l'attention ou la concentration de l'enfant pour lui permettre de se ressourcer et de rester disponible pour les enseignements de l'après-pause.

→ par le personnel de l'accueil de loisirs

- Revoir l'organisation de l'accueil du soir (avant et après le temps d'activité soit de 16h à 16h30 et de 18h à 18h30)
- Mettre en place un système d'inscription sur les temps où il n'existe pas (AL maternel : matin et soir, AL élémentaire : matin (+ soir pour les ponctuels)).
- Penser les différents temps de la journée. Rappel : Le 1^{er} objectif de la réforme : Améliorer les résultats scolaires des enfants, c'est d'abord leur permettre d'être dans de bonnes conditions d'apprentissage scolaires et non dans une offre de suractivité. Le choix des activités doit être fait par les animateurs, sans pression des parents, des élus, des enseignants... les activités doivent être adaptées aux rythmes de l'enfant et son état de fatigue.
- Aménager des espaces de jeux libres. En ce qui concerne les 2/6 ans, privilégier les activités courtes menées par des personnes connues des enfants, les animateurs permanents de l'accueil de loisirs ou alors en doublette si l'activité est proposée par un intervenant.
- Harmoniser les règles de vie et les dispositifs en place, nécessité d'organiser des temps de concertation AL / Ecole mais également des temps AL / Ecole / Familles.
- Responsabiliser les parents par rapport à l'utilisation des services proposés, la réforme permet seulement de raccourcir les temps d'école, seuls les parents peuvent raccourcir la journée de vie en collectivité de l'enfant. Travail à effectuer par les AL périscolaires et extrascolaires et la crèche.

- Spécificité des 2/6 ans à prendre en compte. Par exemple : organisation de la sieste, présence de personnes référentes pour garantir leur sécurité affective...)

→ **par la collectivité territoriale**

La jeunesse sanclaudienne est à l'adolescence plus en difficulté qu'ailleurs (cf. données en annexe) :

- Part de non diplômés très élevée,
- Nombre important d'adolescents non scolarisés
- Nombre de familles monoparentales en augmentation (dans un contexte où la population baisse)

↳ Prévenir l'échec scolaire [sécuriser les apprentissages, continuité éducative monde scolaire/périscolaire]

↳ Inclure les parents [continuité éducative monde scolaire/périscolaire/parents]

↳ Accompagner, sécuriser les enfants afin d'éviter un décrochage moral, éducatif plus tard (type CRE) [lutter contre les inégalités d'accès aux loisirs éducatifs, respecter les rythmes biologiques de l'enfant]

↳ Lutter contre le désarroi, rendre positive l'existence (lutter contre les obscurantismes) [lutter contre les inégalités d'accès aux loisirs éducatifs, parcours éducatif cohérent et de qualité dans et hors scolarité]

3. Finalités du projet éducatif territorial

partagées par l'ensemble des partenaires

Objectifs généraux :

- ✓ Garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.
- ✓ Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.
- ✓ Prendre en compte des rythmes biologiques de l'enfant, selon son âge, afin de favoriser les apprentissages.
- ✓ Contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires, et diminuer les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.
- ✓ Créer du lien entre l'école et l'accueil de loisirs et/ou la crèche (mise en place d'un projet commun, d'une convention)
- ✓ Investir, responsabiliser et accompagner les familles : Faire vivre la CO-EDUCATION

Objectifs spécifiques :

- ✓ Adapter l'organisation de la journée pour les plus jeunes enfants (sieste, activité, durée activité, sécurité affective...).
- ✓ Organiser les transitions entre les différents temps d'activités des enfants
- ✓ Faciliter la communication entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs).
- ✓ Organiser des activités périscolaires en prolongement du service public de l'éducation, en complémentarité avec lui.
→ Adapter les activités aux moments de la journée de l'enfant (activités scolaires, les accueils de loisirs, dans la famille) et créer des temps de transition ;
- ✓ Définir des règles de vie partagées entre les acteurs éducatifs.
- ✓ Réfléchir à la diversité des activités (apprentissage, vie collective, jeux récréatifs, activités de découverte). Organiser des temps d'échange pour assurer une continuité éducative et harmoniser les dispositifs en place (visibilité pour les familles).
- ✓ Utiliser les espaces intérieurs et extérieurs pour favoriser l'éclatement des grands groupes, éviter l'énerverment et tenir compte des besoins de chaque tranche d'âge.
- ✓ Favoriser les jeux libres et penser un aménagement de l'espace qui le permette.
- ✓ Communiquer périodiquement en direction de l'ensemble des partenaires
- ✓ Établir des liaisons avec les autres structures Ville (Maison de la Petite Enfance, Accueil de Loisirs de Chabot, Centre Aventure Ados...).

Effets attendus

- ✓ connaissances (savoir)
 - prise de conscience de la notion de citoyenneté
 - sensibilisation aux démarches de développement durable
 - apports culturels divers
- ✓ capacités (savoir-faire)
 - créativité par pratiques artistiques diverses
 - gestes artisanaux (potager, plantations, cuisine)
 - capacité à débattre, argumenter, écouter, développer un esprit critique
- ✓ attitudes (savoir-être, savoir vivre ensemble)
 - favoriser la confiance en soi
 - développer la solidarité entre les enfants et le respect mutuel
 - apprendre le partage et la tolérance
 - accès à l'autonomie et l'esprit d'initiative
- ✓ bien-être des enfants
 - motivation et plaisir
 - curiosité
 - épanouissement
 - développer l'imagination
 - relaxation et repo

4 Mise en œuvre du PEdT

4.1 Accueils de Loisirs / écoles maternelles :

CHRISTIN
FRANCHE-COMTE
MOUTON
ROSSET

L'organisation générale est la même sur l'ensemble de la Ville, par contre certains points diffèrent selon les lieux notamment en ce qui concerne le fonctionnement. Un code couleur sera utilisé pour indiquer ces spécificités.

. Schéma d'organisation hebdomadaire type

Cf. documents en annexe : - **Annexe 1 : Tableau organisation hebdomadaire**
- **Annexe 2 : Grille horaire journalière**

. Organisation de la pause méridienne

La pause méridienne a été allongée d'un 1/4 h à la rentrée 2014/2015, soit de 11h30 à 13h45. Dans les 4 écoles, après le repas les enfants sont installés à la sieste par les animatrices des Accueils de Loisirs et les ATSEMS prennent le relai entre 13h35 et 13h45.

CHRISTIN :

Le restaurant scolaire est situé dans l'école, il n'y a donc pas de déplacement à effectuer.

2 services sont organisés :

- 1^{er} service pour les 2/3 ans (environ 20 enfants). Après le repas, vers 12h30/12h45, les enfants sont conduits à la sieste et répartis dans 2 salles (dont une salle de classe). Les animatrices se chargent de l'endormissement et restent avec les enfants jusqu'à l'arrivée des ATSEMS qui prennent le relai.
- 2^{ème} service pour les 4/6 ans (environ 25 enfants). Avant le repas, un temps de jeu est organisé par les animatrices : Petits jeux dans la salle de jeux ou dans la cour, jeux au Parc du Truchet ou encore jeux libres, suivant la météo et l'état de fatigue ou d'énerverment des enfants. Après le repas, un temps calme est instauré, les enfants s'allongent sur des tapis et se détendent avec une musique douce avant de reprendre la classe.

L'école accueille les enfants qui ont fait la sieste à la maison jusqu'à 14h15/14h30. Comme les enfants qui ont mangé au restaurant scolaire ont commencé la sieste entre 12h30 et 12h45, les premiers se réveillent à peu près lorsque les autres enfants arrivent à l'école, les activités de l'après-midi ne sont donc pas perturbées.

FRANCHE-COMTE :

Le restaurant scolaire est situé dans l'école, il n'y a donc pas de déplacement à effectuer.

Problème actuel, les APC sont programmées entre 11h30 et 12h pour les moyennes et grandes sections, les enfants arrivent donc à table à 12h05.

Le midi, un seul service est organisé puisque les effectifs varient entre 15 et 27 enfants.

Une animatrice récupère les petits et les petits moyens en classe, une autre les moyens et les grands pour passer aux toilettes. Les 2 groupes se rejoignent dans le restaurant scolaire. 1 table de 6 est réservée pour les tous petits qui ont besoin de repères et ont des rituels.

Le repas se termine vers 12h45 avec un peu de musique ou une histoire pour tous. A 13h, Après un passage aux toilettes, les petits vont à la sieste (couchettes individualisées + caisse à peluches). Les autres enfants sortent dans la cour pour des jeux libres et/ou encadrés (Vélos, rondes, chant...) ou alors participent à des activités à l'intérieur (jeux, dessins...), en fonction des activités scolaires du matin.

A 13h35, les enseignants et les ATSEMS arrivent pour prendre le relai.

Entre 13h35 et 13h45, arrivée d'enfants pour la sieste. Autre arrivée possible entre 14h45 et 15h pour ceux qui ont fait la sieste à la maison. A 15h15 tous les enfants sont réveillés.

MOUTON

L'école est scindée en 2 bâtiments, l'école du haut (moyennes et grandes sections) et l'école du bas (petites sections). Le restaurant scolaire et l'Accueil de Loisirs sont situés à l'école du bas.

Le midi, un seul service est organisé puisque l'effectif est de 35 enfants maximum.

Deux animatrices récupèrent les enfants de l'école du haut et deux autres, ceux de l'école du bas, pour passer aux toilettes (dans leurs locaux respectifs). Les 2 groupes se rejoignent au restaurant scolaire.

Le repas se termine vers 12h30. Après un passage aux toilettes, les petits et les moyens vont à la sieste, les premiers à l'école du bas, les seconds à l'école du haut, chaque groupe avec une animatrice. Les autres enfants sortent jouer dans la cour ou vont en salle d'accueil pour des jeux libres (jeux de société, dessins...). Chaque jour, un temps calme de 10/15 minutes est organisé avant de retourner en classe.

Des enfants sont accueillis entre 13h35 et 13h45 pour la sieste (tous petits/petits + quelques moyens seulement au 1^{er} trimestre). Un accueil à 14h30 est possible pour les enfants qui feraient la sieste à la maison, mais les parents ne l'utilisent pas. Les 2 ans ne sont pas réveillés, les 3 ans le sont entre 14h45 et 15h.

ROSSET

Le restaurant scolaire est situé dans l'école, il n'y a donc pas de déplacement à effectuer.

2 services sont organisés :

- 1^{er} service pour les petits et les moyens qui font la sieste (environ 16 enfants). Après le repas vers 12h30/12h45 et un passage aux toilettes, les enfants sont séparés en 2 groupes et conduits à la sieste (2 salles). Les animatrices, après un temps d'échange avec les enfants, un retour au calme avec une petite histoire, restent avec les enfants jusqu'à l'arrivée des ATSEMS qui prennent le relai.

- 2^{ème} service pour les plus grands (entre 15 et 20 enfants). Avant le repas, un temps de jeu est organisé ou surveillé par les animatrices : jeux intérieurs ou dans la cour, suivant la météo. Après le repas, lors du passage aux toilettes, les enfants se brossent les dents. Avant de reprendre la classe, les enfants ont, de nouveau, un temps de jeux libres dans la cour ou à l'intérieur.

Des enfants sont accueillis entre 13h35 et 13h45 pour la sieste. Il n'y a pas d'accueil différé pour les enfants qui font la sieste à la maison. Les enfants sont réveillés vers 14h30 (pour le début des activités), soit seuls, soit par les ATSEMS, à la demande des parents. Les plus petits et certains « gros dormeurs » peuvent dormir jusqu'à 15h.

. Les NTAP sont intégrés à un accueil de loisirs

Les 3 temps sont assurés intégralement par les équipes des AL (Cf. activités proposées page 5). Il a été fait appel à des intervenants seulement pour deux activités durant l'année scolaire 2014/2015 (présence des animatrices habituelles en doublette)

Un soir par semaine, une activité commune avec les élémentaires du même groupe scolaire (Avignonnets) est organisée.

Équipe AL Christin

<i>Laurent CAMUS</i>	<i>Directeur AL Christin/Truchet</i>	<i>BAFA, BAFFD, BPJEPS</i>
<i>Angélique DECLoux</i>	<i>Adjointe, Animatrice</i>	<i>BAFA</i>
<i>Marylène FACHINETTI</i>	<i>Animatrice</i>	<i>BAFA</i>
<i>Houda EL KHAFIFI</i>	<i>Animatrice</i>	<i>Stagiaire BAFA</i>
<i>Khaldia BENSAAFI</i>	<i>Animatrice</i>	<i>Sans diplôme</i>
<i>Evelyne HUMBERT</i>	<i>Agent technique / restauration</i>	<i>Sans diplôme</i>

Équipe AL Franche-Comté

<i>Anne PINET</i>	<i>Directrice AL Franche-Comté</i>	<i>BAFA, BAFFD</i>
<i>Ayla KARABAY</i>	<i>Animatrice</i>	<i>BAFA</i>
<i>Martine VUILLOMET</i>	<i>Agent technique / restauration</i>	<i>Sans diplôme</i>

Équipe AL Mouton

<i>Fouzia CHARREYRE</i>	<i>Directrice AL Mouton</i>	<i>BAFA, stagiaire BAFFD</i>
<i>Patricia GRANGE</i>	<i>Animatrice</i>	<i>BAFA</i>
<i>Sylvie FALLOURD</i>	<i>Animatrice</i>	<i>Stagiaire BAFA</i>
<i>Sylvie CAIRE</i>	<i>Agent technique / restauration</i>	<i>BAFA</i>

Équipe AL Rosset

<i>Jessy DUNOD</i>	<i>Directrice AL Rosset</i>	<i>BAFA, BAFFD</i>
<i>Marie-France GAUTHIER</i>	<i>Animatrice</i>	<i>BAFA</i>
<i>Juliette GOSSARD</i>	<i>Animatrice</i>	<i>BAFA</i>
<i>Elise STAEDLIN</i>	<i>Animatrice</i>	<i>BAFA</i>
<i>Nadia CHAPEZ</i>	<i>Agent technique / restauration</i>	<i>BAFA</i>

Nature de l'activité ¹	Tranche d'âge et taux d'encadrement	Durée envisagée	Intervenant(s), statut(s), qualification(s) éventuelle(s)
Activités proposées par l'AL	2/6 ans 1 pour 10 Maximum	Activités courtes et variées entre 16h30 et 18h30	Animateurs BAFA Titulaires ou contractuels ou horaires
Initiation aux Échecs	4/6 ans 1 pour 10 Maximum	Séance d'1h avec rotation	Intervenant Association "Cavalier Bayart" + 2 animatrices
Ludothèque	3/6 ans 1 pour 10 maximum	Séance d'1h	1 personne de la Ludothèque + 2 animatrices
Ludothèque	2/6 ans 1 pour 10 maximum	Prêt de jeux Goûter à thème	1 personne de la ludothèque + 1 animatrice (+ 3 enfants) ou 2 animatrices

Modalités d'organisation :

Activité et structure porteuse	prix ²	programmation ³	Effectif maximum	Critère de choix des enfants participants
Accueil de loisirs	À la séance et en fonction des revenus des familles	Différentes activités programmées sur l'année	10 enfants pour 1 animateur	Choix de l'activité par l'enfant
Taran MORGAN Initiation aux Échecs Association « Cavalier Bayart »	Inclus dans le tarif de l'accueil de loisirs.	1 séance (à reconduire suivant l'intérêt des enfants pour cette activité)	10 enfants pour 1 animateur	Choix de l'activité par l'enfant
Ludothèque	Inclus dans le tarif de l'accueil de loisirs.	Plusieurs séances durant l'année	10 enfants pour 1 animateur	Choix de l'activité par l'enfant
Ludothèque	Inclus dans le tarif de l'accueil de loisirs.	Plusieurs fois durant l'année	3 enfants pour 1 animateur ou 20 enfants pour 2 animateurs	Choix de l'activité par l'enfant

. Prise en compte de la spécificité des moins de 6 ans pour les NTAP

L'âge des enfants implique une durée d'activité courte, une alternance de temps d'activité encadrée, de jeux libres, de temps de repos sur la journée, la semaine.

Le fonctionnement actuel de l'Accueil de loisirs permet de répondre à ces différents besoins.

Toutefois, après une année de fonctionnement avec les nouveaux horaires, une réflexion sur les aménagements à prévoir pour la rentrée prochaine est en cours, notamment en ce qui concerne l'organisation de la pause méridienne.

Les axes de travail sont les suivants :

- Respect des rythmes de l'enfant dans l'organisation de la journée, la semaine.

→ Favoriser l'alternance quotidienne des temps de travail, de repas, de repos, de jeux, comme des temps d'épanouissement personnel, physique et intellectuel.

- Pendant la pause méridienne, ne pas trop solliciter l'attention ou la concentration de l'enfant pour lui permettre de se ressourcer et de rester disponible pour les enseignements de l'après-pause.

- Spécificité des 2/6 ans à prendre en compte, comme par exemple : présence de personnes référentes pour garantir leur sécurité affective, notamment pour l'organisation de la sieste. Éviter un trop grand « turn over » des personnes qui accompagnent les enfants durant la journée.

- Aménagement de l'espace, accès facile aux coins pour favoriser le jeu libre.

- Favoriser les activités en petits groupes.

. Articulation entre les activités scolaires, les activités périscolaires et les activités pédagogiques complémentaires (APC) :

Durant les différents temps de transition (8h30, 11h30, 13h45 et 16h), présence des animateurs et des enseignants durant 10 minutes pour permettre l'échange d'informations.

Entre 16h/16h30 : temps de pause et de goûter avant de commencer les activités pour respecter l'objectif : « Adaptation des activités aux moments de la journée et créer des temps de transition ».

L'organisation des APC est différente dans les écoles (jours, horaires, durée activité, périodes).

Les APC sont proposées entre 16h et 17h, les lundis et jeudis. À 17h, les enfants, s'ils ne sont pas récupérés par les parents, sont confiés aux animatrices par les enseignants.

Les APC sont proposées entre 11h30 et 12h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. À 12h, les enfants sont accompagnés au restaurant scolaire par les enseignants. L'équipe de l'AL a demandé d'avoir, au préalable, une liste des enfants concernés, afin de mieux organiser leur accueil pour le repas.

Un programme concernant les activités scolaires se déroulant à l'extérieur (spectacles, cinéma, ludothèque, bibliothèque) est affiché dans le bureau des enseignants et accessible pour les animatrices. Ceci permet d'éviter les doublons et d'adapter les activités proposées par l'AL.

Les APC sont organisées entre 16h et 16h45, les lundis, mardis et jeudis. À 16h45, les enfants, s'ils ne sont pas récupérés par les parents, sont confiés aux animatrices par les enseignants. Les enseignants informent la directrice de l'AL, des activités scolaires organisées, pour éviter les doublons.

Les APC sont organisées de 16h à 17h, les lundis et jeudis. À 17h, les enfants, s'ils ne sont pas récupérés par les parents, sont confiés aux animatrices par les enseignants

En ce qui concerne l'accès d'un enfant aux activités périscolaires, pour le moment il n'y a pas d'inscription préalable pour le matin et le soir (uniquement le midi), les parents informent les animatrices ou les enseignants qui échangent lors des temps de transition. Les modalités de préinscription pour la rentrée scolaire prochaine sont à l'étude.

. Organisation des temps de transition (remise des enfants d'un adulte à un autre adulte)

Les animateurs viennent chercher et ramènent les enfants dans les classes, sauf après les APC où ce sont les enseignants qui amènent les enfants à l'accueil de loisirs.

En ce qui concerne le transport, les enfants de maternelle ne peuvent pas utiliser les bus sans être accompagnés, ils n'arrivent donc jamais seuls à l'école. Le mercredi par contre, les animateurs de l'Accueil de Loisirs de Chabot viennent chercher les enfants, que les ATSEMS ont préparés, dans chaque école, pour les accompagner durant le trajet. Les animateurs de Chabot travaillent également à l'accueil de loisirs de l'école où ils récupèrent les enfants.

. Communication avec les familles :

Le site internet de la Ville et des écoles (lorsqu'elles en disposent) permettent une communication globale aux familles.

Les parents (ou exceptionnellement une personne autorisée) viennent chercher les enfants à l'Accueil de Loisirs, ce qui facilite énormément les échanges.

NB : Aucun enfant de moins de 6 ans n'est confié à un mineur.

Programme d'activités affiché à l'AL sur le panneau d'information destiné aux familles
Échanges informels lorsque les parents amènent ou récupèrent leurs enfants (matin et soir)
Informations écrites pour signaler une activité particulière ou un changement de programme (avec la contribution des enseignants).

Réunion parents / équipe AL

Conseil d'école

Réunion de présentation de l'AL autour d'un thé, un après-midi car les mamans sont plus disponibles.

Panneau d'affichage avec informations diverses (activités proposées, sorties...) + échanges informels avec les familles à partir de ces informations ou lorsqu'ils viennent récupérer leurs enfants.

Participation au conseil d'école + 1 fois par mois, réunion avec les enseignants pour mieux répondre aux besoins des familles et des enfants.

Réunions d'information avec les familles

Panneau d'information avec affichage du programme d'activités

Conseil d'école

Toutes les informations concernant l'école, l'accueil de loisirs et les autres structures municipales (manifestations ou programmes d'activités) sont regroupées dans un présentoir à destination des familles.

Conseil d'école

. Les règles de vie :

Les règles de vie sont identiques dans tous les accueils de loisirs municipaux maternels et élémentaires, péri et extra scolaires. À partir d'une base commune, comprenant les règles de vie, 3 règlements intérieurs incluant les spécificités induites par l'âge des enfants concernés ou le type d'accueil proposé, ont été élaborés

En début d'année scolaire, une fiche de renseignements et le règlement intérieur sont distribués aux parents :

- par le service administratif lors de l'inscription au restaurant scolaire
- par les animateurs du périscolaire dès que l'enfant est présent le matin ou le soir
- par la directrice de l'AL Chabot lors de la constitution du dossier d'inscription.

Un règlement commun entre les accueils de loisirs et l'école n'existe pas à ce jour.

Volonté de produire un document unique.

Règlements intérieurs AL et école très similaires.

~~4. bis~~ Demande de dérogation éventuelle

4 Mise en œuvre du PEdT

4.2 Accueils de Loisirs / écoles élémentaires : **AVIGNONNETS** **CENTRE** **FAUBOURG** **TRUCHET**

L'organisation générale est la même sur l'ensemble de la Ville, par contre certains points diffèrent selon les lieux notamment en ce qui concerne le fonctionnement. Un code couleur sera utilisé pour indiquer ces spécificités.

. Schéma d'organisation hebdomadaire type

Cf. documents en annexe : - **Annexe 1 : Tableau organisation hebdomadaire**
- **Annexe 2 : Grille horaire journalière**

. Organisation de la pause méridienne

La pause méridienne a été allongée d'un 1/4 h à la rentrée 2014/2015, soit de 11h30 à 13h45.

AVIGNONNETS

Le restaurant scolaire est situé dans l'école, il n'y a donc pas de déplacement à effectuer.

Le midi, un seul service est organisé puisque l'effectif varie entre 23 et 29 enfants.

Le repas se termine vers 12h30.

Entre 12h30 et 13h15 plusieurs possibilités s'offrent aux enfants :

- Jeux libres à l'extérieur avec mise à disposition de matériel (ballons, raquettes...).
- Coin lecture (BCD de l'école) pour les enfants qui veulent se reposer ou être au calme
- Activités au choix : jeux de société, quizz, dessin, coloriages...
- Des réunions d'enfants sont parfois également organisées durant ce temps

Entre 13h15 et 13h35, un retour au calme est organisé : temps de discussion, jeux calmes...

De 13h35 à 13h45 : temps de transition avec les enseignants

CENTRE

L'école est scindée en 2 bâtiments, l'école du haut (CE2, CM1 et CM2) et l'école du bas (CP, CE1 et CE2). Le restaurant scolaire et l'Accueil de Loisirs sont situés à l'école du bas.

2 services sont organisés :

- 1er service pour les CP, CE1 et CE2, entre 35 et 40 enfants, répartis dans 2 salles de restauration. Après le repas, vers 12h30, les enfants jouent librement dans la cour, participent aux activités proposées dans les salles : jeux, chant, activités manuelles... ou encore peuvent se reposer et discuter dans les canapés.
- 2ème service pour les CE2, CM1 et CM2, entre 35 et 45 enfants, répartis dans 2 salles de restauration. Avant le repas, les enfants peuvent jouer dans les différents espaces à des jeux libres ou encadrés. A 13h30, les enfants sont reconduits par les animateurs dans leur bâtiment.

FAUBOURG

Le restaurant scolaire est situé dans un bâtiment face à l'école, il y a juste la route à traverser.

Le midi, un seul service est organisé puisque l'effectif oscille entre 30 et 37 enfants.

Le repas se termine vers 12h30.

Entre 12h30 et 13h30 les enfants peuvent choisir entre jeux libres à l'extérieur avec mise à disposition de matériel (ballons, raquettes...) ou activités dans la salle d'accueil : jeux de société, Kapla, dessin, coloriages...

De 13h30 à 13h40 : rangement et retour au calme

De 13h40 à 13h45 : de retour à l'école, c'est le temps de transition avec les enseignants

TRUCHET

L'Accueil de Loisirs est situé dans l'école mais le restaurant scolaire se trouve dans les locaux de la maternelle Christin (environ à 5 minutes à pied).

2 services sont organisés, les plus grands, qui sont habitués au fonctionnement et mangent plus vite sont servis les premiers, ce qui laisse plus de temps aux petits pour manger ensuite.

- 1er service pour les CE2, CM1 et CM2, entre 40 et 50 enfants.

Après le repas, de retour à l'école, vers 12h30, les enfants sont séparés en petits groupes dans la cour, le parc du Truchet ou les salles de l'Accueil de Loisirs selon les activités qu'ils souhaitent faire.

- 2ème service pour CP et CE1, entre 30 et 40 enfants.

Avant le repas, les enfants peuvent également profiter des différents espaces. Le jeu libre est favorisé, toutefois à la demande, des jeux ou de petites activités manuelles peuvent être encadrées par les animateurs.

. Les NTAP sont intégrés à un accueil de loisirs

Les 3 temps sont assurés intégralement par les équipes des AL (Cf. activités proposées page 5).

Pour des ateliers spécifiques, il a été fait appel à des intervenants durant l'année scolaire 2014/2015 (présence des animateurs habituels en doublette)

Un soir par semaine, une activité commune avec les maternels du même groupe scolaire (Franche-Comté) est organisée.

Équipe AL Avignonnets

Gérard CANDIAGO	Directeur AL Avignonnets	BAFA, BAFA
Evelyne AUBIN	Animatrice Agent technique / restauration	BAFA
Antonella NATALI	Animatrice	BAFA
Andrée HENRY	Animatrice	BAFA
Jérôme SINGSANASANGHANE	Animateur	Stagiaire BAFA
Fatma HAN	Animatrice	Sans diplôme

Équipe AL Centre

Fabienne GRIGH	Directrice AL Centre	BAFA, BAFA, BEATEP
Sylvie GARRIDO	Animatrice Agent technique / restauration	BAFA
Isabelle RIEFOLO	Animatrice	BAFA, BAFA
Nora IQBAL	Animatrice	BAFA
Sabine POCOD	Animatrice	BAFA
Laurette DA SILVA	Animatrice	Sans diplôme
Kadija LQATI	Agent technique / restauration	Sans diplôme

Équipe AL Faubourg

Françoise LUCENA	Directrice AL Faubourg	BAFA
Karim MELLAH	Animateur	BAFA
Houda EL KHAFIFI	Animatrice	Stagiaire BAFA
Jocelyne JOBERT	Agent technique / restauration	BAFA

Équipe AL Truchet

<i>Laurent CAMUS</i>	<i>Directeur AL Christin/Truchet</i>	<i>BAFA, BAFD, BPJEPS</i>
<i>Nathalie DALLOZ</i>	<i>Adjointe, Animatrice Agent technique / restauration</i>	<i>BAFA</i>
<i>Jean-François BOUVERET</i>	<i>Animateur</i>	<i>BAFA</i>
<i>Andrée HENRY</i>	<i>Animatrice</i>	<i>BAFA</i>
<i>Patricia GRANGE (mardi)</i>	<i>Animatrice</i>	<i>BAFA</i>
<i>Jérôme SINGSANASANGHANE</i>	<i>Animateur</i>	<i>Stagiaire BAFA</i>
<i>Inès LATELLA MARCON</i>	<i>Animatrice</i>	<i>Sans diplôme</i>
<i>Malika HANI</i>	<i>Animatrice</i>	<i>Sans diplôme</i>

Nature de l'activité ⁴	Tranche d'âge et taux d'encadrement	Durée envisagée	Intervenant(s), statut(s), qualification(s) éventuelle(s)
Activités proposées par l'AL	6/11 ans 1 pour 14 Maximum	1h30 si trajet : 2h	Animateurs BAFA Titulaires ou contractuels ou horaires
"La plume enchantée"	CM1/CM2 10 enfants	Séance d'1h30 1fois/semaine 1 trimestre	1 Intervenante auteur, compositeur, interprète + 1 animateur
Cup Song	6/11 ans 1 pour 14 maximum	Séance d'1h30	1 intervenante anglaise + 1 animateur
Sports	CE2, CM1, CM2 1 pour 14 maximum	Séance d'1h30 (3 trimestres)	1 Éducateur sportif municipal
Ludothèque	6/11 ans 1 pour 14 maximum	Séance d'1h30	1 personne de la ludothèque + 1 animateur
Ludothèque	6/11 ans 1 pour 14 maximum	Séance d'1h30	1 personne de la ludothèque + 1 animateur
Ludothèque	6/11 ans 1 pour 14 maximum	Séance d'1h30	1 personne de la ludothèque + 1 animateur
Arts plastiques	CM1, CM2 1 pour 14 maximum	Séance d'1h30 1fois/semaine 1 trimestre	1 ou 2 personnes « Association des Arts Plastiques du Haut-Jura » + 1 animateur
Arts plastiques	6/11 ans 1 pour 14 maximum	Séance d'1h30 1fois/semaine 3 trimestres	1 ou 2 personnes « Association des Arts Plastiques du Haut-Jura » + 1 animateur
Arts plastiques	6/11 ans 1 pour 14 maximum	Séance d'1h30 1fois/semaine 1 trimestre	1 ou 2 personnes « Association des Arts Plastiques du Haut-Jura » + 1 animateur
Initiation au Handball	CE2, CM1, CM2 1 pour 14 maximum	Séance d'1h30 1fois/semaine	1 intervenant BPJEPS, salarié club "Prolétarienne Handball"

		1 trimestre	+ 1 animateur
Initiation au Handball	CE2, CM1, CM2 1 pour 14 maximum	Séance d'1h30 1fois/semaine 1 trimestre	1 intervenant BPJEPS, salarié club "Prolétarienne Handball" + 1 animateur
Initiation à la Forge	CM1, CM2 1 pour 14 maximum	Séance d'1h30 1fois/semaine 1 trimestre	1 intervenant forgeron + 1 animateur
Pétanque et boule lyonnaise	6/11 ans 1 pour 14 maximum	Séance d'1h30 1fois/semaine 1 trimestre	1 intervenant « Amicale du Moulin » + 1 animateur
Pétanque et boule lyonnaise	6/11 ans 1 pour 14 maximum	Séance d'1h30 1fois/semaine 1 trimestre	1 intervenant « Amicale du Moulin » + 1 animateur
Rencontres inter générationnelles	6/11 ans 1 pour 14 maximum	Séance d'1h30 6 fois durant le 3ème trimestre	Groupe de séniors + 1 accompagnatrice du CCAS + 1 animateur

. Modalités d'organisation :

Activité et structure porteuse	prix ⁵	programmation ⁶	Effectif maximum	Critère de choix des enfants participants
Accueil de loisirs	À la séance et en fonction des revenus des familles	Différentes activités programmées sur l'année	14 enfants pour 1 animateur	Choix de l'activité par l'enfant
Hélène FELIX Atelier « Plume Enchantée » Cours d'auteurs Création et enregistrement d'une chanson, réalisation d'un clip	Inclus dans le tarif de l'accueil de loisirs.	1 séance/semaine 1 trimestre (Commune aux 4 AL)	10 enfants pour 1 animateur (Groupe constitué d'enfants des 4 AL périscolaires élémentaires)	Choix de l'activité par l'enfant
Caroline RAINES Atelier « Cup Song »	Inclus dans le tarif de l'accueil de loisirs	1 séance/semaine 1 trimestre (Sur les 4 AL)	14 enfants pour 1 animateur	Choix de l'activité par l'enfant
Denis PERNOD Éducateur sportif municipal	Inclus dans le tarif de l'accueil de loisirs	1 séance/semaine 1 trimestre (Truchet)	14 enfants pour 1 animateur	Choix de l'activité par l'enfant
Ludothèque	Inclus dans le tarif de l'accueil de loisirs	Plusieurs séances durant l'année (Avignonnets, Centre, Truchet)	14 enfants pour 1 animateur	Choix de l'activité par l'enfant
Arts Plastiques du Haut Jura	Inclus dans le tarif de l'accueil de loisirs	1 séance/semaine 1 trimestre (Avignonnets, Faubourg) 3 trimestres (Centre)	14 enfants pour 1 animateur	Choix de l'activité par l'enfant
Yann MOUTOTE Prolétarienne HANBBALL Initiation	Inclus dans le tarif de l'accueil de loisirs	1 séance/semaine 1 trimestre pour 2 AL ensemble (Centre	14 enfants pour 1 animateur	Choix de l'activité par l'enfant

		/ Faubourg)		
Jean-François BOUVERET Forgeron Initiation	Inclus dans le tarif de l'accueil de loisirs	1 séance/semaine 1 trimestre (Truchet)	14 enfants pour 1 animateur	Choix de l'activité par l'enfant
Vincent SPADAFORA « Amicale du Moulin) Initiation à la Boule Lyonnaise (pétanque pour les plus petits)	Inclus dans le tarif de l'accueil de loisirs	1 séance/semaine 1 trimestre pour 2 AL ensemble (Faubourg / Truchet)	14 enfants pour 1 animateur	Choix de l'activité par l'enfant
Groupe de Séniors avec Stéphanie BURLET	Inclus dans le tarif de l'accueil de loisirs	6 séances durant le 3 ^{ème} trimestre (Truchet)	14 enfants pour 1 animateur	Choix de l'activité par l'enfant

. Prise en compte de la spécificité des moins de 6 ans pour les NTAP

AL ELEMENTAIRES PAS CONCERNES

. Articulation entre les activités scolaires, les activités périscolaires et les activités pédagogiques complémentaires (APC) :

Durant les différents temps de transition (8h30, 11h30, 13h45 et 16h), présence des animateurs et des enseignants durant 10 minutes pour permettre l'échange d'informations.

Entre 16h/16h30 : temps de pause et de goûter avant de commencer les activités pour respecter l'objectif : « Adaptation des activités aux moments de la journée et créer des temps de transition ».

L'organisation des APC est différente dans les écoles (jours, horaires, durée activité, périodes).

Les APC sont proposées entre 16h et 16h45 les lundis et jeudis. À 16h45, les enfants inscrits aux ateliers rejoignent leur groupe à l'Accueil de Loisirs.

De nombreux échanges et une bonne communication entre l'école et l'AL permettent d'éviter les doublons et de proposer des activités complémentaires (accompagnement éducatif / ateliers périscolaires).

Les APC sont proposées entre 16h et 16h45 les lundis et jeudis. À 16h45, les enfants inscrits aux ateliers rejoignent leur groupe à l'AL.

Les APC sont organisées entre 16h et 17h, les lundis (périodes 1 et 5) et les lundis et jeudis (périodes 2, 3 et 4). La fin des APC correspond à un horaire du bus, les enfants peuvent donc rentrer chez eux directement, sans passer par l'accueil de loisirs et arriver en cours d'activité.

Les APC sont proposées entre 16h et 17h, les lundis en période 1 (+ 1 autre jour pour les périodes suivantes). À 17h, les enseignants accompagnent les enfants inscrits aux ateliers dans leurs groupes, les autres enfants rentrent chez eux.

Une bonne communication et de nombreux échanges entre les enseignants et les animateurs permettent de faire évoluer le fonctionnement lorsque cela est nécessaire.

Actuellement les périodes des APC, de l'accompagnement éducatif et des ateliers ne sont pas calées. Une réflexion devrait être menée pour la rentrée 2015/2016.

L'inscription aux ateliers du soir s'effectue avant le début du trimestre grâce à des fiches d'inscription fournies aux parents (dates, thème et descriptif de l'activité). Les enfants peuvent être inscrits pour 1, 2, 3 ou 4 ateliers par semaine. Un accueil ponctuel est également proposé.

Les enfants, avec les parents, cochent par ordre de préférence les ateliers auxquels ils souhaitent participer. Si un atelier est complet, l'enfant est inscrit à l'atelier qui correspond à son deuxième choix. Si la demande est importante sur un atelier et qu'un autre n'a pas eu le succès escompté, le premier est maintenu, le second annulé et les animateurs de ces deux ateliers travaillent en doublette. Un atelier peut également être reconduit le trimestre suivant si les enfants en font la demande, qu'ils y aient participé ou non.

. Organisation des temps de transition (remise des enfants d'un adulte à un autre adulte)

Les animateurs récupèrent et ramènent les enfants dans la cour ou sous le préau, sauf après les APC où les enfants arrivent seuls ou accompagnés des enseignants à l'accueil de loisirs.

En ce qui concerne le transport, mis à part les enfants scolarisés à l'école du Faubourg et ceux qui utilisent les lignes du conseil général (Cf. page 3), peu d'enfants sont concernés.

Au Faubourg, les enfants arrivent seuls à l'école (8h30 et 13h45), repartent seuls à 11h30, par contre les animateurs les accompagnent à l'arrêt de bus et attendent avec eux à 18h30.

Les enfants de **La Main Morte / le Pontet / Chaumont** (16 enfants) et de **Ranchette / Chevry** (20 enfants) arrivent et repartent seuls.

Le mercredi par contre, les animateurs de l'Accueil de Loisirs de Chabot viennent chercher les enfants dans chaque école, pour les accompagner durant le trajet. Les animateurs de Chabot travaillent également à l'accueil de loisirs de l'école où ils récupèrent les enfants.

. Communication avec les familles :

Le site internet de la Ville et des écoles (lorsqu'elles en disposent) permettent une communication globale aux familles.

Contrairement à l'école maternelle, peu de parents accompagnent ou viennent chercher leurs enfants à l'école (sauf à l'école du Centre). La plupart du temps les enfants partent seuls, à pied ou en bus. Ce contexte ne facilite pas les rencontres et par incidence les échanges avec les parents.

La communication avec les familles se fait lors :

- Du retrait des fiches d'inscription (à récupérer à l'AL sauf pour le Faubourg).
15 jours avant le début du trimestre, une information concernant les activités du trimestre à venir, est envoyée à toutes les familles (collée dans les cahiers d'école).
- De la fête des ateliers « Diamant » en fin d'année scolaire. Tous les enfants des 4 AL qui ont participé à cet atelier durant l'année sont invités sur un site, pour y participer, la condition est que les parents viennent également.
- Lors du conseil d'école
- RV à l'AL
- Panneau d'affichage
- Échanges informels à l'Accueil de Loisirs :
 - Quelques parents le soir à la sortie de l'école (au portail)
 - A l'Accueil de Loisirs, le matin (environ 10% des parents) et le soir (environ 90 %).
Par contre peu de rencontres avec les parents des enfants qui ne fréquentent que le restaurant scolaire.
 - Une seule maman à 16h30, après l'accueil de 16h à 16h30
 - Réunion d'information, accueil du matin et du soir

. Les règles de vie :

Les règles de vie sont identiques dans tous les accueils de loisirs municipaux maternels et élémentaires, péri et extra scolaires. À partir d'une base commune, comprenant les règles de vie, 3 règlements intérieurs incluant les spécificités induites par l'âge des enfants concernés ou le type d'accueil proposé, ont été élaborés

En début d'année scolaire, une fiche de renseignements et le règlement intérieur sont distribués aux parents :

- par le service administratif lors de l'inscription au restaurant scolaire
- par les animateurs du périscolaire dès que l'enfant est présent le matin ou le soir
- par la directrice de l'AL Chabot lors de la constitution du dossier d'inscription.

Un règlement commun entre les accueils de loisirs et l'école n'existe pas à ce jour.

- Les 2 règlements (Ecole / AL) sont affichés sous le préau et distribués aux familles en début d'année. Les 2 règlements ont beaucoup de points communs.

- Le règlement de l'école est réalisé par les enseignants, soumis au vote lors du premier conseil d'école puis collé dans le cahier de liaison de chaque élève.

- Règlements intérieurs AL et école très similaires.

- Règlement AL transmis aux enseignants et affiché.

4.bis ~~Demande de dérogation éventuelle~~

5. Pilotage

. Composition du comité de pilotage PEdT

Le comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs éducatifs :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Inspecteur de l'Éducation Nationale
Conseiller Pédagogique de l'Éducation Nationale
Directeur représentant des écoles élémentaires
Directeur représentant des écoles maternelles
Adjoint aux affaires scolaires
Conseiller délégué à la Petite Enfance
Directeur Générale des Services
Directeur du Service Scolaire
Directeur de la Maison de la Petite Enfance
Coordonnateur Jeunesse et Insertion et du Contrat de Réussite Éducative
Directeur du Service des Sports
Directeur du Développement Territorial et de la Politique de la Ville
Directeur représentant des Accueils de Loisirs maternels
Directeur représentant des Accueils de Loisirs élémentaires
Représentant des parents d'élèves des écoles élémentaires
Représentant des parents d'élèves des écoles maternelles
Membre de la Commission des Affaires Scolaires

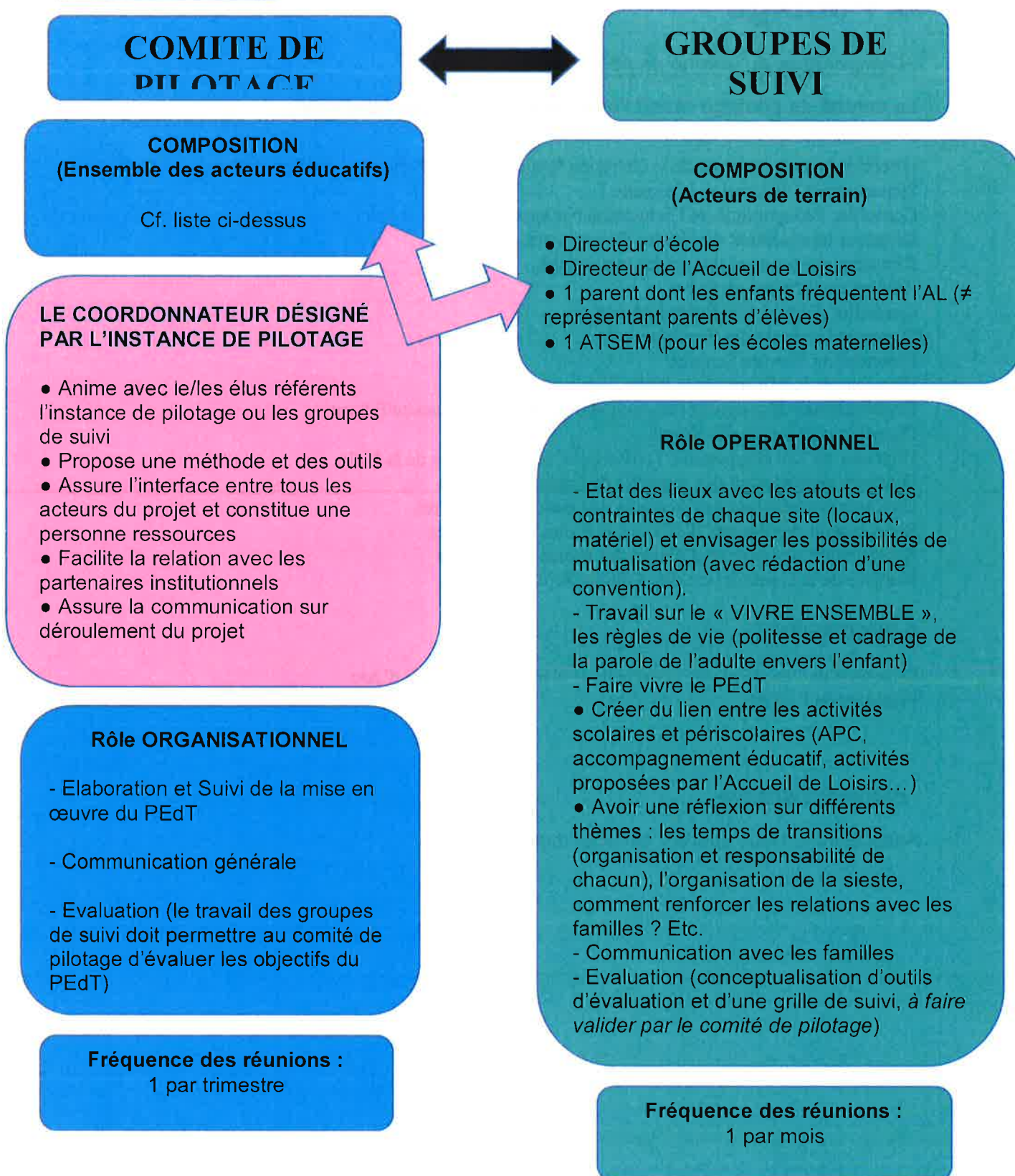
À titre consultatif

Directrice de l'école privée maternelle et élémentaire Jeanne d'Arc
Président de l'APEL

. Autres partenaires

Associations, clubs sportifs, services municipaux...

Modalités de pilotage



Conventions établies : Aucune pour le moment (à voir après l'état des lieux réalisé sur chaque site)

6. Evaluation

Un rapport d'évaluation doit être produit 6 mois avant le terme du PEDT.

Un bilan d'étape annuel est recommandé.

Les comptes rendus des réunions des comités de pilotages sont envoyés au groupe d'appui départemental : ddcspp-groupe-appui-pedt@jura.gouv.fr

. **Périodicité des temps d'évaluation** : Au trimestre / à l'année

. **Vos indicateurs de pilotage**

6.1 Pour les acteurs du temps scolaire

- ✓ Comparaison des résultats scolaires à l'année qui précède la mise en œuvre des nouveaux rythmes
- ✓ Vigilance et concentration des élèves pendant les temps d'apprentissages
 - Matin (début, milieu, fin)
 - Après-midi (début, milieu, fin)

6.2 Pour les acteurs du temps périscolaire

- ✓ Evolution du nombre d'enfants inscrits aux différents temps d'accueil (pourcentage, effectif, taux d'assiduité...)
- ✓ Adéquation des activités au moment de la journée / Alternance d'activités dirigées et d'activités libres (espace de jeu organisé mais non dirigé) / Alternance des temps en grands groupes et en petits groupes, possibilité pour l'enfant de s'isoler
- ✓ Organisation de la pause méridienne (Qualité du temps de repas, du temps de repos ou de sieste suivant l'âge des enfants, des activités proposées)

6.3 Pour les parents

- ✓ Motivation de l'enfant à aller à l'école
- ✓ Motivation de l'enfant à participer à des activités périscolaires
- ✓ Moments où l'enfant se retrouve seul à la maison (plus de 45 minutes en continu)

6.4 Pour le comité de pilotage

- ✓ Fonctionnement du groupe de pilotage (nombre de réunions, comptes rendus)
- ✓ Incidences financières pour la collectivité
- ✓ Les autres difficultés rencontrées (recrutement, organisation, logistique...)
- ✓ Niveau d'atteinte des objectifs fixés, via les retours des groupes de suivi

6.5 Pour les acteurs de loisirs extra-scolaires

- ✓ Harmonisation de l'offre de loisirs sur la Ville / Optimisation des salles et des créneaux disponibles
- ✓ Incidence sur la fréquentation de l'accueil de loisirs le mercredi après-midi

6.6 Evaluation transversale :

- ✓ Respect des rythmes de l'Enfant : Alternance Apprentissages / Repos / Activités + Articulation avec ce que vit l'enfant durant la journée, la semaine...
Prévoir un questionnaire annuel pour tous les enfants (un niveau complet) pour recueillir leur ressenti.
- ✓ Respect des règles Républicaines / Changement de comportement / Règles de vie concertées avec l'accueil périscolaire
- ✓ Qualité des relations et de la communication entre les différents acteurs (enseignants, animateurs, parents) / temps de discussion
- ✓ Qualité des temps de transition pour les enfants avec les autres acteurs
- ✓ Harmonisation des différentes offres en direction des élèves (APC, Accompagnement Éducatif, Activités AL). Durée des périodes d'activité et modalités d'inscription pour une meilleure lisibilité (Enfants, parents, enseignants, animateurs).

7. Liste des documents annexes

Annexe 1 : Tableau organisation hebdomadaire

Annexe 2 : Grille horaire journalière

Annexe 3 : Projet Éducatif de la Ville de SAINT-CLAUDE

Annexe 4 : Synthèse éléments Politique de la Ville

Annexe 5 : Synthèse par école des projets d'écoles

Annexe 6 : Questionnaire CE2 (résultats) – école du Truchet

Annexe 7 : Information aux familles (distribuée avant la rentrée 2014/2015)

Signataires du projet

Monsieur le maire

Nom, date et signature :
Jean-Louis MILLET

Madame le pilote
du projet éducatif territorial

Nom, date et signature :
Florence ABRY

PREPROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le préprogramme de renouvellement urbain intègre à la fois une action lourde sur les 2 sites prioritaires et une opération d'ampleur sur le Centre-Ville. La Rénovation urbaine constitue un préalable incontournable à la nouvelle ère socio-urbaine que le Projet de ville et le Contrat de ville ont vocation à construire.

Les objectifs sont urbanistiques et sociaux :

- Urbanistiques pour améliorer les fonctionnalités de la ville, son attractivité et son dynamisme,
- Sociaux pour une reconquête du territoire dans une perspective de mixité sociale, et d'offres de services de qualité aux habitants

Les objectifs concernent de fait l'ensemble du territoire dans une logique d'unité territoriale, et ce, dans un contexte de baisse de population sur l'ensemble de la Ville. Le dédensification des quartiers prioritaires, dont les logements ne correspondent plus aux attentes actuelles, implique des destructions et une offre de logements à loyer modéré également en Centre-Ville pour favoriser la mixité sociale. Ces éléments sont à anticiper et à prendre comme un tout, même si Chabot et les Avignonnets peuvent être traités de manière spécifique.

De la même manière, un traitement en profondeur du Centre-ville d'un point de vue de l'habitat, du commerce, des circulations, de l'espace public piétonnier etc... ont vocation à générer des conséquences qui dépassent le périmètre traité, avec une perspective d'attractivité contribuant à une politique de peuplement sur l'ensemble de la ville.

Les actions en partie programmées dans le cadre du renouvellement urbain sont les suivantes, avec un questionnement sur leur financement :

- démolitions prioritaires des tours 34 Dunant et 10 De Gaulle. La poursuite de la dédensification du secteur des Avignonnets peut permettre d'envisager une démolition du 12 rue Franche Comté et d'une partie des Perrières, prenant en compte la vacance de 30% sur ce secteur,
- réalisation d'un écoquartier sur les Avignonnets qui permettrait de tenir compte des reconstructions obligatoires sur les sites concernés (50%), tout en bénéficiant de la situation privilégiée du secteur (exposition, vue), rendant cette possibilité pertinente à étudier plus avant,
- engagement du processus de démolition de la «Banane» à Chabot, avec option de mutation en « zone économique »,
- la friche « Emboutissage jurassien » pourrait être reconvertie en logements à haute qualité environnementale sous réserve de possibilités financières compatibles. Elle pourrait amorcer un travail de fond sur le secteur du Faubourg Marcel (de type « Eco-quartier ») en lien notamment avec le projet d'ascenseur urbain. Cette possibilité pourrait faire partie d'un programme de compensation des démolitions aux Avignonnets et Chabot,
- poursuite des acquisition-réhabilitation en centre-ville. Etude dans ce cadre de l'opportunité de restituer des logements en accession sociale une fois rénovés en veillant à ne pas recréer des trappes à pauvreté dans de nouvelles copropriétés sans perspectives. La possibilité de reconstituer une offre locative hors sites prioritaires de RU à 50% peut être appelée à cette fin,
- rénovation BBC sur le Miroir (dédensification ?) et Chabot.

Ces programmes s'imbriquent dans un processus global (PUI ou autre) à même de permettre l'actionnement de canaux financiers avec un rendement suffisant pour tenir les objectifs de faisabilité économique, dans le cadre du contrat de ville.

NOTE SUR LA MISE EN PLACE DES CONSEILS CITOYENS

Avant-propos :

Vouloir construire pour la communauté des hommes en respectant l'avis de chacun, c'est faire acte de sagesse et inscrire cela dans la durée. Favoriser la formation des acteurs avant que de leur donner des responsabilités, c'est s'assurer de la qualité de l'assemblée délibérante constituée. L'homme est au centre du dispositif le conseil citoyen est là afin de réinsuffler de l'initiative populaire dans la collectivité. L'organisation doit être confortée par des moyens matériels adéquats, des lieux de décisions repérés comme tels et une communication institutionnelle avisée mettant en avant cet outil au moyen dont elle dispose : Jurawebtv, Saint-Claude mag etc... ainsi que les espaces de discussion avec les habitants (café des habitants, commissions du centre social) Des moyens financiers, en propre sont attribués pour le fonctionnement de cette instance, de même qu'il peut être envisagé de développer un fonds de participation des habitants (FIH). Ces éléments conditionnent la durabilité et la qualité de la démarche d'implication des habitants.

LE CONSEIL CITOYEN

Son cadre légal :

Un conseil citoyen (CC) est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité femmes/hommes et d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.

Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants des conseils citoyens participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives au renouvellement urbain.

Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Dans ce cadre, l'Etat apporte son concours à leur fonctionnement. Le représentant de l'Etat dans le département, après consultation du maire, reconnaît la composition du conseil citoyen et accorde, si besoin est, la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à une personne morale chargée d'assurer le fonctionnement du conseil citoyen.

Les contrats de ville définissent un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens ainsi que des actions de formation. Le conseil citoyen peut faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines relevant de leur compétence.

Le diagnostic des instances participatives :

Précédemment, il existait trois moyens permanents de recueil de l'avis des habitants et d'autres plus conjoncturels.

Moyens permanents :

- les visites de rue une fois par mois sur les quartiers de la ville étaient organisées comme points de rencontre sans ordre du jour par les élus. Ils constituaient un moyen de « prendre la température locale » et d'écouter les doléances et les remarques du quotidien. Ces espaces de rencontres plutôt informels débouchaient sur des réalisations techniques destinés à réduire des nuisances ponctuelles (nids de poules, réfection d'une portion de trottoir, abattage d'arbres...). A chaque visite de rue, il est constaté environ une demi-douzaine de participants-habitants.
- Les conseils de quartiers environ une fois par an par quartier avaient pour objectifs de plutôt aborder le fonctionnement du quartier et de regrouper les questionnements par thématique. Les débats, même si un ordre du jour était établi, tournaient autour des problématiques du quotidien (petite délinquance, entretien du patrimoine locatif...). Environ une vingtaine d'habitants étaient présents.
- Les instances de participation des centres sociaux (CS). Il a été décidé, considérant la nécessaire implication des usagers de ces équipements dans leur fonctionnement, d'organiser des Conseils de Vivre Ensemble (CVE), sorte de Conseil d'administration associant élus, techniciens et habitants. Cette forme trop contraignante n'a pas permis de fonctionner dans les meilleures conditions. Par contre, cinq fois par an par centre social, les usagers des centres sont invités à débattre des actions existantes ou souhaitées avec les équipes, avec plus de succès que la CVE en raison de sa forme allégée et de contenus en rapport avec l'offre des CS utilisée par les usagers.

Moyens conjoncturels :

- A l'occasion d'aménagements d'espaces publics hors sites prioritaires de la Politique de la Ville, des collectifs d'habitants sont constitués pour co-élaborer le projet. La place J Faizant et la Place du Truchet ont été réaménagées en prenant comme base de travail les préconisations des collectifs.
- A l'occasion des programmes de renouvellement urbains sur les sites prioritaires, les habitants ont été soit consultés sur des propositions techniques d'aménagement, soit directement associés au choix des projets à réaliser. Ainsi, les aires de loisirs de Chabot et la Place Franche Comté ont été définis avec les habitants et validés par eux à l'occasion d'une consultation spécifique.

Analyse globale :

- Il ressort que les propositions de participation perçues comme trop « formelles » ne permettent pas au public de s'insérer dans les modalités de fonctionnement et de ne leur permettent pas de participer pleinement. Par ailleurs, ces modalités conduisent à n'accueillir que des publics « à l'aise » avec des formes d'organisation structurées. Ces publics phagocytent la parole au détriment du plus grand nombre.
- Les systèmes de participation avec un objet défini semblent plus en phase avec les attentes des habitants. De même les espaces non formels comme les cafés des habitants, visites de rue recueillent plus de participation et la qualité des échanges est perceptible.
- La préparation et l'animation des espaces de participation est vitale pour à la fois élever le niveau et le nombre de participants et leur représentativité.

Par ailleurs, lors de nos consultations les 18, 19 et 20/11 avec nos partenaires dans le cadre du Projet de centre social pour la période 2015-2018, nous avons lancé des appels à participation en leur direction, dans les différents domaines d'interventions : - Santé, Social et Animation globale.

L'intérêt est de prendre part activement aux décisions concernant la cité dans les choix concernant les quartiers prioritaires dans nombreux domaines dont l'urbanisme, la voirie, le cadre de vie, la sécurité et dans tout cela les modalités relatives à la participation des habitants.

Conseil citoyen

A travers la loi du 24 02 2014, portant sur la rénovation de la Politique de la ville (PDV), le législateur a institué les Conseils Citoyens dont les objectifs sont les suivants :

- favoriser l'expression des habitants sur les quartiers prioritaires PDV,
- contribuer à la co-construction du Contrat de ville, du suivi et de son évaluation
- faire émerger et soutenir les initiatives citoyennes.

La proposition locale de mise en œuvre des Conseils citoyens s'appuie sur ladite loi, le cadre de référence, les enseignements de l'analyse des modalités de participation précédentes et des orientations de la municipalité.

Un représentant de chaque Conseil citoyen sera présent au Comité de pilotage du « Projet de ville et du Contrat de ville ».

Portage juridique

Afin de faciliter la mise en œuvre des CC, il est proposé de les adosser aux équipements de proximité que constituent les CS, au moins dans un premier temps. Une comptabilité séparée avec celle des CS permettra une lecture propre de l'action de ces conseils, sachant que le CC sera souverain pour disposer de ce fonds comme le stipulera le règlement intérieur.

Mobilisation des habitants

Chaque conseil sera constitué d'une dizaine de membres à parité H/F, dont au moins la moitié sera des habitants des quartiers prioritaires ; des acteurs locaux viendront compléter les membres de cette instance. La Ville via les Centres-Sociaux apportera un soutien logistique au bon fonctionnement du conseil citoyen.

La participation citoyenne est définie comme suit :

- 2 habitants (+ 2 suppléants) tirés au sort,
- 8 habitants volontaires,
- 2 à 4 acteurs locaux (commerces, associations...)

Constitution du CC par une cérémonie festive et officielle de tirage au sort et installation dans la foulée.

Afin de maintenir une forme d'énergie autour du CC, il peut être procédé à un tirage au sort complémentaire chaque année pour 2 habitants par site.

Cette proposition, outre l'intérêt formulé précédemment, a l'avantage de consolider le CC par de nouveaux membres en tenant compte de l'expérience acquise au fil des années de fonctionnement.

De plus, ce système permet de garantir un niveau de fonctionnement des CC nonobstant l'érosion inévitable à ce type d'instance. Garantir la mobilisation des habitants suppose une préparation des réunions de comité de pilotage et des groupes de travail avec eux, ainsi que des actions de « formation des habitants » aux sujets sur lesquels ils auront à intervenir. Ces temps seront institués dans le cadre des actions du Centre Social dont un volume de temps et de moyens seront dédiés, renforcé par un agent du Service « politique de la ville ». Il peut être prévu des interventions de professionnels du sujet concerné.

Au sein du CC, il sera nécessaire d'organiser sa représentation aux instances PDV en fonction de l'intérêt des membres par élection interne d'un membre de chaque CC par groupe de travail et au Comité de pilotage.

En dehors des aspects organisationnels liés à la Gouvernance du projet de ville et du Contrat de ville, le CC sur chaque site se réunit comme bon lui semble, avec le support organisationnel des CS.

Moyens nécessaires

- Listing de l'OPH
- Professionnels municipaux : centres sociaux et autres services de la ville,
- Argumentaire présentant les enjeux et l'intérêt de cette instance pour l'avenir des quartiers et de leurs habitants.
- Organisation moment festif d'installation et de maintien annuel de la dynamique
- Diffusion de l'information par le biais de la presse, la TV locale...
- Réalisation de visites à domicile dans les quartiers prioritaires pour présenter le projet et repérer les personnes volontaires.

Modalités concrète du CC

Chaque rencontre sera co-animée par un membre de chaque collège (« habitants » et « acteurs locaux ») qui se seront portés volontaires en début de séance. Le cas échéant, l'animation des temps de réunion sera réalisée par un tiers neutre.

Un secrétaire se chargera d'établir un compte-rendu succinct, ce rôle sera également assumé sur la base du volontariat, à tour de rôle, avec le soutien technique du CS.

Il est nécessaire d'être vigilant à ce que ces rôles soient également répartis entre chacun des membres dont la capacité à participer sera évaluée par le groupe, ce qui permettra à celui-ci d'être légitimement souverain.

Acteurs locaux potentiellement mobilisables :

Chabot-Miroir	Avignonnets
Commerces locaux,	Commerce local,
GEM	GEM
Associations de parents d'élèves	Jardins partagés
Résidence UDAF	AVH / association des chiens guides
MDS	Associations de parents d'élèves
Foyer « Sapins »	Résidence du Parc (APEI)
OPH	Association des réfugiés laotiens
Ecoles	Ludothèque
	Association Sport+
	Association All Star Clean
	Ecoles

Durée du CC

Il semblerait cohérent que cette durée soit celle du Contrat de Ville, jusqu'en 2020 soit 5 ans.

Afin de s'assurer d'un engagement citoyen sur l'ensemble de la durée du processus, il peut être envisagé un tirage au sort annuel comme évoqué plus haut.

Soutenir les « initiatives citoyennes » :

Promouvoir la participation des habitants dans un processus ambitieux de projet de ville et de quartier, nécessite de créer des outils de participation « ici et maintenant » afin d'éviter une déperdition de l'énergie du fait des temporalités trop longues par rapport aux attentes de proximité physiques et temporelles des habitants.

Dans cet objectif d'activer la participation au quotidien, il peut être créé un Fonds d'initiative aux habitants (FIH) dont la gestion est confiée au CC, à travers des modalités propres au fonctionnement du fonds. Ces modalités seront définies ultérieurement, dans le cadre du CC sachant que les modalités seront similaires sur les 2 sites.

Un fonds de 3000 euros par site et par an semble une base intéressante, renvoyant à une dotation d'environ 2 euros par habitant.

Echéancier de mise en œuvre

Lancement du Conseil citoyen au deuxième semestre 2015, pour un fonctionnement opérationnel début 2016.

Le FIH pourrait être mis en place courant 2016.

Moyens

- Formation

Il est indispensable de prévoir la formation de l'ensemble des membres du conseil citoyen sur les points suivants :

- Missions d'une mairie et des parties prenantes dans le projet,
- Prise de parole en public,
- Notions et éclairage sur la thématique afférente.

Ces formations devront se dérouler à Saint-Claude, les horaires seront déterminés par le conseil citoyen.

- Locaux

Quelle salle peut-on leur mettre à disposition.

De même, les horaires de réunions seront à prévoir en fonction des disponibilités du conseil citoyen.

- Moyens financiers

Pour le moment, il nous est difficile de prévoir le montant de l'enveloppe budgétaire allouée au conseil citoyen. Celle-ci devra, entre autre couvrir :

- Faciliter l'implication des membres du conseil citoyen (frais de garde d'enfants, repas...)
- le financement d'actions dont le conseil citoyen sera à l'origine
- le matériel nécessaire à la réalisation de leurs missions (bureautique, fournitures administratives, téléphone...)

- Temps de travail affecté

½ ETP pour animer et faire fonctionner les Conseils citoyens sur les 2 sites.

Echéancier

Installation dans l'année à partir de la fin du 1^{er} semestre 2015.

Communication :

- VAD, tirage au sort, sélection des membres du conseil citoyen : 3 mois.
Formations : Sur une période d'un an.
- Une cérémonie d'ouverture sur chacun des quartiers avec la constitution des listes

ARRETE PREFECTORAL FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL CITOYEN



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Pôle Cohésion Sociale
Service Hébergement, Accès aux droits
et Prévention

ARRETE PREFECTORAL FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL CITOYEN DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAUDE Quartiers « Avignonnets et Chabot le Miroir »

Arrêté préfectoral N° 39 2015 0134 CSPP

LE PREFET DU JURA
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, et notamment ses articles 1 et 7 relatifs à la création des conseils citoyens ;

VU le courrier en date du 14 septembre 2015 de Monsieur le Maire de SAINT-CLAUDE, relatif à la composition du conseil citoyen sur les quartiers prioritaires « Avignonnets et Chabot le Miroir » ;

SUR proposition de Madame la Sous-préfète de SAINT-CLAUDE ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Désignation de la structure porteuse du Conseil citoyen :

Le Conseil citoyen des quartiers prioritaires « Avignonnets et Chabot le Miroir » de la commune de Saint-Claude, sera porté par le Centre social de la ville.

Article 2 : Composition du conseil citoyen :

La composition du Conseil citoyen des quartiers « Avignonnets et Chabot le Miroir » à Saint-Claude est fixé comme suit :

CONTRIBUTION DE LA REGION FRANCHE-COMTE

INTERVENTION DE LA REGION POUR LES CONTRATS DE VILLE

La Région prévoit d'intervenir auprès des quartiers prioritaires politiques de la ville, comme suit :

A/ Valorisation des politiques de droit commun :

* *Formation Tout au Long de la Vie* :

La Région oriente ses dispositifs de « formation professionnelle tout au long de la vie » en direction des demandeurs d'emploi peu ou non qualifiés. Ainsi, elle permet l'accès des publics ressortissants des quartiers prioritaires, non seulement à l'acquisition des connaissances et compétences de base : maîtrise du langage, de l'écriture, du calcul, des outils de communication...mais aussi de l'engagement dans un parcours professionnalisant visant l'accès à un premier niveau de qualification.

Par sa nouvelle compétence en matière d'orientation professionnelle, la Région entend veiller à la mise en oeuvre de l'égal accès à l'information, à l'orientation et à l'accompagnement professionnel sur tout le territoire régional, ainsi qu'à l'adaptation de réponses adaptées en faveur des publics en décrochage scolaire.

* *Culture-Jeunesse-sport et Vie Associative* :

Sur les politiques Culture Sports Jeunesse et Vie Associative, la Région entend favoriser l'accès aux pratiques sportives et culturelles pour le plus grand nombre. Ainsi, la Région soutient au titre de la culture, les associations pour leurs actions de créations artistiques, dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, du livre ou des arts plastiques. En ce qui concerne le sport, les actions d'intérêt régional, portées par les ligues ou comités régionaux se déclinent sur tout le territoire, avec un possible soutien de la Région. Pour la politique jeunesse, la Région lance un appel à projet annuel ouvert aux associations jeunesse et éducation populaire.

Enfin, la Région s'engage dans la mise en place d'un réseau régional de l'accompagnement associatif, avec une offre de soutien par le Dispositif Local d'Accompagnement, et des outils de financement gérés par Franche-Comté Active. Toutes les associations de la Région ont accès à ces dispositifs, pris en charge en partie par le Conseil Régional

* *Economie Solidaire et Sociale* :

L'Economie Sociale et Solidaire est une composante à part entière de l'économie régionale. La Région a adopté le Plan d'Action pour l'ESS comme déclinaison opérationnelle de la Stratégie Régionale de Développement Economique (SRDE 2012 – 2020). Ce plan décline 4 axes prioritaires d'intervention et les actions financées ou cofinancées par la Région. Ces actions ne sont pas fléchées par territoire et peuvent concerner des Contrats de Ville : entreprises de l'ESS (apporter des réponses structurées aux enjeux spécifiques de l'ESS), filières (diversifier et consolider les filières de l'ESS), territoires (favoriser l'innovation sociale dans les territoires), gouvernance (développer l'animation et la coopération entre les différents réseaux).

* *Aménagement du Territoire et Efficacité Energétique* :

La Politique Territoriale permet d'intervenir, dans le cadre de la contractualisation avec les territoires (dispositifs équipements structurants de services et aménagements urbains autour de secteurs d'intérêt régional) ; et via le dispositif urbanisme durable (études préalables, espaces dégradés, quartiers durables).

La politique de l'Efficacité Energétique porte l'essentiel de son effort sur l'efficacité énergétique des bâtiments. Quatre axes de réussite structurent l'action régionale dans l'objectif de mutualiser les moyens techniques et financiers en vue de massifier les opérations de rénovation thermique du bâti existant au niveau bâtiment basse consommation (BBC) Effinergie® rénovation. Le programme Effilogis, initié par la Région en partenariat avec l'ADEME, est le socle opérationnel ; il accompagne les maîtres d'ouvrage - particuliers, collectivités et bailleurs sociaux - au niveau technique et financier.

B/ Rénovation urbaine sur les quartiers ANRU :

* Pour les 22 quartiers bénéficiant de FEDER, répartition de l'enveloppe des 10 M€ comme suit :

- Pas de crédits pour les 2 quartiers d'intérêt national (« Planoise » à Besançon et « Petite Hollande » à Montbéliard),
 - 5M€ pour les 5 quartiers d'intérêt régional (Le Grette-Cité Brulard à Besançon, les Résidences-Le Mont à Belfort, les Gravières-Evoironnes à Sochaux, les Mesnils Pasteur à Dole, le Montmarin à Vesoul),
 - Pour les 15 quartiers prioritaires de la politique de la ville, une enveloppe régionale de 5M€.
- * Pour les 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville en dehors des pôles métropolitains et donc ne bénéficiant pas de FEDER : abondement compensatrice de la Région de 1M€.

C/ En tant qu'autorité de gestion des fonds européens :

Pour l'Axe Urbain (axe 5) du FEDER sur l'ensemble des quartiers prioritaires situé au sein des 2 pôles métropolitains (le pôle métropolitain Centre Franche-Comté et le futur pôle métropolitain de l'Aire Urbaine). Il s'agit de l'Objectif 5.2 « Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires » avec une enveloppe de 12 Millions d'euros. Les axes sectoriels du FEDER que constituent la compétitivité des PME (axe 1), les usages des TIC (axe 2), et la rénovation énergétique des logements sociaux (axe 3) pourront aussi être sollicités, ainsi que le programme FSE formation

CONTRIBUTION DE LA CAISSE DES DEPOTS

L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son appui technique et son concours financier à la mise en œuvre du contrat de ville de la Ville de Saint-Claude.

Prioritairement pour les quartiers bénéficiant du nouveau programme national de renouvellement urbain, elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, le développement et la compétitivité des territoires et la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du fonds d'épargne en privilégiant les volets économique, urbain et logement du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires notamment en favorisant la mobilisation des réseaux d'accompagnement de la création d'entreprises ;
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi ;
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise, centres d'affaires de quartiers, pépinières d'entreprises...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

DISPOSITIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les Ressources :

Éducation nationale : implication dans l'Équipe de réussite éducative (sur les villes de Lons, Dole, Saint-Claude et Morez), dispositifs internats et cordées de la réussite (lycée Le Pré Saint Sauveur et Morez).

Mobilisation « de l'École » (Éducation nationale et Préfectures – Services État) et des partenaires pour les valeurs de la République (Assises, Référent académique Laïcité).

Hors Éducation nationale ou en lien : les actions Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (en horaires extra-scolaires), les Projets Éducatifs de Territoire (PEdT).

Programme de Réussite Éducative de St Claude : 78 enfants en 2013, financement État 28 000 € soit 54.23 %

Les moyens en 2014 : 2,5 ETP à Chabot et 3.5 ETP aux Avignonnetts pour la scolarisation des moins de 3 ans et poste en éducation prioritaire et pour le RASED.

Les moyens Éducation nationale sont pérennisés en 2015

dispositifs spécifiques :

- ✓ scolarisation des moins de trois ans,
- ✓ prise en charge des élèves décrocheurs, dispositif « plus de maîtres que de classes »,
- ✓ poursuite de la mise en place des PPRE 1^{er} et 2^d degrés,
- ✓ heures d'accompagnement éducatif 1^{er} et 2^d degrés,
- ✓ crédits État « fonds sociaux »,
- ✓ dispositif « mallette des parents » 1^{er} et 2^d degrés,
- ✓ classes relais et internat relais,
- ✓ dispositif RASED,
- ✓ UPE 2A scolarité des élèves allophones,
- ✓ dispositif DAQIP (Dispositif d'accompagnement à la qualification et l'insertion professionnelles : Participer à la lutte contre le décrochage scolaire, les ruptures scolaires et la réduction des sorties non qualifiées, par un accompagnement personnalisé et individualisé réalisé par un référent unique),
- ✓ plateforme de lutte contre le décrochage scolaire et contre l'illettrisme,
- ✓ emplois d'avenir professeur EAP.
- ✓ Moyens en emplois médico-sociaux/médiation élèves et parents,
- ✓ projets d'ouverture à l'étude d' « espaces parents » en établissement.

FICHE TERRITOIRE SAINT-CLAUDE DE LA CAF

Axes d'intervention de la Caf du Jura dans le contrat de Ville dans le respect des engagements de la COG 2013/2017

1- Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants

La commune de Saint-Claude dispose d'un seul établissement d'accueil de jeunes enfants d'une capacité d'accueil élevée (68 places), situé en centre-ville.

Son fonctionnement, très souple, permet de répondre à une majorité de demande de garde en occasionnel, pour satisfaire le maximum de familles, y compris des quartiers Chabot et Avignonnets.

La commune dispose également d'un Relais Assistants Maternels, implanté dans les locaux de la crèche. Il est prévu que celui-ci étudie l'opportunité de se déplacer occasionnellement dans les quartiers ci-dessus pour proposer des temps de jeux collectifs ou un appui administratif si le besoin s'en fait sentir.

2- Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité

Un Lieu d'Accueil Enfants-Parents est organisé dans les locaux du centre social Soleil Levant aux Avignonnets, et au centre de loisirs de Chabot. L'objectif est d'offrir un espace accueillant et convivial pour les parents et leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans afin de les amener à partager des moments de détente (jeux, babygym, ...) et de proposer aux parents d'échanger sur les difficultés qu'ils rencontrent dans leur rôle. Malgré la très faible fréquentation des temps d'accueil, ce type de structure a tout sa place dans ces quartiers pour lutter contre l'isolement de certaines familles. En 2013, le centre social a mené un travail de réflexion et d'enquête afin de comprendre l'absence de fréquentation et réadapter son fonctionnement pour répondre aux attentes du public potentiel du LAEP, mais sans grand effet pour l'instant (peu de pistes de travail en sont ressorties, à part sur la communication de l'existence du service et de son contenu).

Des activités familles (sorties, jeux, Café des Parents, ...) sont également organisées sur chaque quartier par les centres sociaux pour créer du lien entre les familles sur des critères plus larges (pas de limite d'âge des enfants comme pour les LAEP).

3- Structurer une offre enfance jeunesse de qualité

La Caf finance les accueils des loisirs périscolaires des écoles implantées sur les quartiers (chaque école dispose de son propre accueil).

De plus, la Mairie de Saint-Claude organise son accueil extrascolaire sur un seul site, implanté sur le quartier de Chabot, et financé par la Caf. Cette implantation a le mérite d'amener les familles de toute la commune à se rendre dans le quartier au moins à cette occasion.

4- Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale

Depuis des années, la Caf du Jura finance 2 centres sociaux (agrément Animation Globale et Coopération et Animation Collective Familles sur chacun) sur la ville de Saint-Claude, dont la Direction est partagée. A compter de 2015, étant donné l'organisation conjointe d'une bonne part des activités des 2 centres et la mutualisation du personnel, il a été décidé de regrouper les 2 dossiers en un seul, avec toutefois l'obligation de maintenir une implantation sur chaque quartier.

La ville de Saint Claude a pris en compte les remarques de la Caf du Jura : le projet du Centre Social unifié a replacé les animateurs dans une logique de terrain, en donnant une part beaucoup plus importante à la participation des usagers-habitants.

La ville de Saint Claude a déjà inscrit dans son projet la création d'un conseil citoyen.

Le quartier des Avignonnets a bénéficié des financements dans le cadre de l'ANRU pour des travaux de rénovation/réaménagement. Le centre social Soleil Levant a été impliqué dans ce projet, à la fois pour recueillir l'avis des habitants. Des travaux ont aussi été prévus pour améliorer l'accueil des habitants au sein du centre social, et la Caf a attribué une subvention d'investissement dans ce cadre. Toutefois, ces derniers travaux sont toujours en attente.

Enfin, ce quartier dispose également d'une antenne de la ludothèque, implantée en centre-ville, dans les locaux de la Maison de l'Enfance, avec la crèche et le RAM.

De plus, l'ouverture sur un troisième pôle est en cours d'étude sur le quartier du Miroir.

5- Favoriser l'accès aux droits et l'engagement des familles vulnérables

Les centres sociaux jouent sur la commune de St-Claude un réel rôle d'accompagnement dans les démarches administratives, notamment pour les familles qui ne savent pas lire le français. Ils sont reconnus dans ce rôle par la population des quartiers.

De plus, l'implantation du siège de la Caf sur la commune de St-Claude, même si elle est excentrée de la ville et des quartiers, permet aux habitants de rencontrer facilement un technicien ou un travailleur social pour répondre à leurs questions. Elle est desservie par un arrêt de bus qui en facilite l'accès.

Préconisations de la Caf :

- maintenir l'implantation du centre social sur les 2 quartiers, même s'il n'est plus reconnu que comme une seule et même structure,
- conduire à son terme l'analyse de la pertinence de l'implantation d'une nouvelle antenne sur le quartier du Miroir, et faire le nécessaire le cas échéant pour faire de ce nouveau développement un succès (locaux, personnel, communication, ...)
- maintenir et améliorer le fonctionnement du LAEP sur chaque quartier, notamment la fréquentation,
- maintenir l'implantation de l'ALSH extrascolaire sur le quartier de Chabot,
- maintenir l'antenne de la ludothèque sur le quartier des Avignonnets,
- Terminer les travaux engagés sur les locaux du centre social des Avignonnets.

LA CONTRIBUTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

INTERVENTION DU DEPARTEMENT POUR LES CONTRATS DE VILLE

Toutes ces actions ne sont pas fléchées par territoire et peuvent concerner des Contrats de Ville. Selon les thématiques, ces actions recouvrent les trois piliers des Contrats de ville :

- **Cohésion sociale**
 - o Social (éducation et réussite éducative, soutien à la parentalité...)
 - o Prévention de la délinquance et tranquillité publique
 - o Sport, culture, jeunesse
- **Cadre de vie et renouvellement urbain**
 - o Habitat
 - o Sport, culture, jeunesse
- **Développement de l'activité économique et de l'emploi**
 - o Social (insertion, emploi)
 - o Fonds social européen

I. Valorisation des politiques de droit commun

Solidarités

L'action sociale est la principale mission du Département et recouvre un champ d'actions très large, à savoir, aide sociale, à l'enfance, aux personnes handicapées, aux personnes âgées, l'insertion sociale et professionnelle. La prise en charge et l'accompagnement des personnes très éloignées de l'emploi est un élément conséquent de la politique sociale.

Politique Départementale d'Insertion

La politique d'insertion du Département s'appuie autant sur la prescription et le financement de contrats de travail aidés que sur le Programme Départemental d'Insertion.

L'engagement du Département se traduit par :

- l'instruction des demandes et le versement de l'allocation rSa, avec l'appui de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole,
- l'orientation des publics en insertion, vers un accompagnement social, socio-professionnel ou professionnel ?
- une coordination et un soutien financier des acteurs oeuvrant pour un accès ou un retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa.

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) constitue le fondement de la politique du Département en faveur de bénéficiaires du rSa soumis aux droits et devoirs.

Les actions proposées visent à développer l'offre locale d'insertion et à accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Ces actions font partie de la « boîte à outils » des référents sociaux et professionnels et complètent leur accompagnement.

Pour 2015, les actions sont organisées autour de trois principaux axes stratégiques :

- Axe n°1 : Développer un accompagnement socio-professionnel visant l'accessibilité à l'emploi,
- Axe n°2 : Favoriser l'autonomie sociale,
- Axe n°3 : Lutter contre l'isolement et favoriser la citoyenneté.

Développement d'actions de prévention dans le domaine du logement

➤ La prévention des expulsions

Conformément à la commande politique, la prévention des expulsions très en amont est un objectif prioritaire de la Collectivité.

Depuis 2012, le Département a mis en œuvre, à titre d'expérimentation, différentes actions ; les services sociaux sont désormais destinataires d'informations relatives aux impayés très en amont et à

différentes étapes de la procédure (saisines CAF, saisines CCAPEX, commandements de payer). Ces informations sont transmises en unité territoriale et sont prises en compte dans le cadre des accompagnements mis en œuvre par les travailleurs sociaux (pour les publics concernés connus de nos services). Un rapprochement avec les bailleurs sociaux a été engagé et il s'est traduit par la signature de convention de partenariat dans le processus de prévention des expulsions avec certains organismes.

En 2014, sur la base d'un travail collaboratif associant les travailleurs sociaux et les cadres, l'offre de service interne en matière de prévention des expulsions a été réaffirmée. A chaque étape de la procédure sont mis en perspective les actions des travailleurs sociaux ainsi que les outils mobilisables.

Cette nouvelle procédure, avec une intervention très en amont des travailleurs sociaux avec mise à disposition systématique dès le 1^{er} impayé de loyer, est mise en place depuis le 01 janvier 2015 au niveau de la Collectivité.

➤ La prévention de la précarité énergétique :

○ Le dispositif Energie Logis

Dans un contexte d'augmentation des problématiques de précarité énergétique qui impactent de plus en plus les familles et fragilisent leur accès ou leur maintien dans les logements, le Département a souhaité s'engager dans des actions de prévention dans ce domaine.

Cette volonté a rejoint l'une des préoccupations de EDF, contributeur FSL, engagé dans la lutte contre la précarité énergétique. De ce rapprochement est né le concept énergie logis « bien vivre dans un logement sain et économe ».

Pour sa 2^{ème} période de mise en œuvre, ce dispositif partenarial a mobilisé 17 opérateurs de terrain, pour l'organisation de 11 groupes autour de 5 ateliers animés par des intervenants spécialisés, et pour la mise en place d'accompagnements individuels.

Au total, 145 familles ont été sensibilisées aux questions de consommation énergétique. Les publics ciblés étaient pour 50% d'entre eux bénéficiaires du RSA et 46% avaient sollicité ou bénéficié d'une aide au titre du FSL.

En 2015, l'organisation d'une dizaine de groupes sur les territoires urbains (Dole, Lons-le-Saunier, Saint-Claude) ainsi que sur les territoires ruraux est prévue permettant une bonne couverture géographique du Département par ce dispositif de prévention.

○ Le déploiement du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) en 2014

Suite à la candidature préparée par la Mission Action Sociale Logement, le Département a été retenu dans le cadre de l'appel à projet national porté par le CLER – réseau pour la transition énergétique - pour déployer un Service Local d'Information sur la Maîtrise de l'Energie en 2014. Ce dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- Mobiliser un réseau départemental de donneurs d'alerte permettant de repérer les situations de précarité ;
- Réaliser des diagnostics sociotechniques dans les foyers en situation de précarité énergétique ou de risque afin d'en repérer les causes ;
- Poser du petit matériel à économie d'énergie (ampoules basse consommation, réducteurs de débit, films de survitrage, etc...) ;
- Proposer des solutions opérationnelles aux familles visitées, en lien avec l'ensemble des partenaires logement (ADIL, Jura Habitat, délégataires des aides à la pierre, ...)

Lors de cette première année de mise en œuvre opérationnelle, 92 visites socio-techniques à domicile ont été réalisées en partenariat avec un Conseiller info énergie de l'AJENA sur l'ensemble du territoire départemental. Elles ont permis l'équipement de l'ensemble de ces ménages en petit matériel à économie d'énergie.

Un travail avec l'ensemble des partenaires logement a été engagé pour la recherche de solutions adaptées aux situations rencontrées.

Afin d'assurer la poursuite de ce dispositif, le Département a répondu à un nouvel appel à projet SLIME et la candidature de la Collectivité a été retenue par le CLER pour les années 2015 à 2017.

Prévention de la délinquance et tranquillité publique :

Le Service Enfance – Famille intervient au titre de la prévention spécialisée sur trois territoires : Lons, Dole et le HT Jura et dans les conditions suivantes :

– pour le HT-Jura : 50 544 euros (une convention renouvelable conclue pour une durée d'un an, relative au partenariat a été renouvelée cette année avec les villes de St Claude, Saint Lupicin et Lavans les St Claude) ; elle a fait l'objet d'un passage en commission permanente ce 15 juin.

Habitat

Le Département a orienté son intervention selon quatre axes prioritaires :

- Favoriser la construction durable et valoriser la ressource naturelle bois et l'économie locale en développant la construction bois,
- Une approche sociale d'accès au logement pour tous en accord avec les orientations du PDALPD,
- Agir sur la qualité des logements (sobres en énergie)
- Conserver le patrimoine bâti et revitaliser des centres-bourgs en accord avec les orientations du PDH.

Dans le cadre de sa politique de l'Habitat, le Conseil départemental a pris la délégation des aides à la Pierre depuis le 1^{er} janvier 2013. Un dispositif d'aides en faveur de l'Habitat en complément des « Aides à la Pierre » est mis en place depuis début 2014.

Energie

La politique énergie du Département est orientée vers l'accompagnement technique et financier des porteurs de projet de production d'énergie renouvelable.

Les études de faisabilité sont cofinancées par l'ADEME et le Département.

Les investissements peuvent être soutenus dans certaines conditions, notamment pour les projets de chaufferie bois et de solaire thermique.

Education, Jeunesse, Sports, Culture

Le Département du Jura apporte son soutien aux territoires, soit en soutenant directement les projets des collectivités locales, soit à travers le tissu associatif, soit encore, dans le champ éducatif, au travers du réseau des collèges.

Dans le domaine culturel, les principaux axes sont les suivants :

- développement de la lecture publique, au travers des actions de la médiathèque départementale, qui fédère l'ensemble des bibliothèques publiques jurassiennes au travers du portail JuMEL (Jura médiathèques en ligne), avec notamment l'accès mutualisé à des ressources numériques,
- développement des enseignements artistiques, au travers du schéma départemental qui englobe la vingtaine de conservatoires et écoles de musique territoriales ou associatives, avec des conditions d'accessibilité particulièrement favorables pour les familles à revenus modestes grâce aux coupons de réduction de la carte avantages jeunes,
- développement des pratiques culturelles des collégiens dans le cadre des parcours d'éducation culturelle et artistique grâce notamment à la dotation culturelle départementale, avec, en matière théâtrale, des projets de résidences artistiques portés par Les Scènes du Jura qui ont notamment pris forme dans les collèges Saint-Exupéry à Lons (quartier de La Marjorie) et Maryse Bastié à Dole (quartier des Mesnils-Pasteur),

- soutien apporté aux compagnies et structures de diffusion du spectacle vivant sur tout le territoire départemental.

Dans le champ d'éducation et de jeunesse :

Le système des bourses départementales, complémentaire de celui des bourses d'État, cible naturellement les familles aux revenus les plus modestes, issues notamment des quartiers de la politique de la ville.

Pour le reste, les politiques volontaristes de dotation culturelle et sportive affectées à chaque collège, en fonction notamment de ses effectifs, contribuent à l'accès de tous aux activités de ce type, en accompagnement de l'activité scolaire proprement dite.

Parmi les associations aidées dans le cadre des politiques de jeunesse, outre la vocation généraliste d'Info jeunesse Jura, on peut mentionner le rôle particulièrement actif de l'association des Loisirs populaires dolois dans les quartiers de la politique de la ville à Dole.

Dans le champ sportif enfin, outre la dotation accordée aux collèges, la politique contractuelle départementale favorise au travers des contrats d'objectif passés avec les clubs et les comités départementaux de développement d'une pratique résolument inclusive pour tous les publics.

II. Fonds social européen

Au titre de l'axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » du PON FSE 2014-2020, le Département est organisme intermédiaire et gèrera sur la période 2014-2020, une subvention globale de 5,5 millions d'euros.

Le Département lance un appel à projets annuel, en lien avec le Programme départemental d'insertion, sur trois thématiques :

- Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale,
- Mobiliser des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion,
- Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Développement du Territoire, de la Politique de la Ville et de l'Agenda 21

Stratégie locale et articulée de prévention et de sécurité 2015/2017

Quelle réalité ?

Sur la base du diagnostic réalisé dans le cadre du CLSPD, conjointement par la Gendarmerie et les services de la ville impliqués dans le champ de la sécurité et de la prévention, les éléments de contexte suivant ont été présentés au CLSPD du 26 septembre 2012 et au CLSPD du 14 octobre 2013 :

- Une grande fragilité endogène du territoire face à la crise sociale et économique et singulièrement d'une partie de la jeunesse qui peine à trouver des repères stables et positifs dans un environnement social, économique et institutionnel ressenti comme hostile.
- La baisse de faits référencés par la Gendarmerie et les différents acteurs locaux s'est interrompue en 2013 sur la base d'éléments officiels (cette réalité, crainte lors du précédent CLSPD, confirme l'analyse d'alors). L'ensemble des items sont concernés par cette évolution en 2013, conforme aux tendances connues nationalement, même si les volumes restent faibles à Saint-Claude.
- Les plus fortes récriminations du public restent la « délinquance du quotidien » qui ne fait d'ailleurs pas l'objet de plainte ou de signalement officiel, mais qui est rapportée dans les 2 analyses sécurité, comme les tags, les déjections canines, les jets de détritux, consommations d'alcool sur la voie publique...

Pourquoi, comment ?

Dans un contexte de fragilités comme celui que nous connaissons actuellement, il convient de réaffirmer la nécessaire complémentarité entre le préventif et le coercitif. Les deux approches étant indissociables d'une logique d'ensemble et efficace en matière de sécurité et plus généralement de « vivre ensemble ».

- Le préventif vise à éduquer et confirmer l'intégration (acceptation) des règles de vie sociale d'une part et de soutenir le public dans les difficultés qu'il rencontre, le maintenant dans la recherche de solutions « dans le système », c'est-à-dire sans transgresser les règles sociétales, d'autre part. Le préventif a, par ailleurs, la capacité à produire de la connaissance et des réponses adaptées dans le but d'éviter la production (ou la répétition) de faits de délinquance.
- Le coercitif (ou répressif) vise à faire cesser un trouble ou une transgression. Il s'agit d'une action temporellement limitée liée à une situation « ici et maintenant ». Le traitement judiciaire est positionné dès cette action.

Action...

Les actions développées soutenues par les programmes financiers et/ou méthodologiques de l'Etat démontrent leur utilité. Les 3 axes stratégiques de travail déclinés localement apparaissent pertinents et cohérents au regard des besoins et des réalités. La stratégie d'intervention en place doit être confortée et confirmée y compris dans les engagements financiers des contributeurs, laquelle s'inscrit dans le Plan départemental de prévention et de sécurité du Jura 2014/2017 validé le 9 décembre 2013.

La ville organise son action sur 3 niveaux de réponses concourant d'une manière globale à la prévention de la délinquance et à la sécurité :

1 – Prévention primaire

Les effets locaux de la crise constituent une conséquence comme conjointe d'éléments locaux endogènes et de la crise économique globale. Leurs effets et conséquences sur les personnes peuvent devenir un vecteur propice à l'émergence de pratiques délinquantes. L'analyse de la situation sous cet angle d'approche conduit à solliciter le traitement social et économique de cette réalité. Ainsi, agir sur l'éducation, la parentalité, la citoyenneté et en général sur le développement humain est de nature à éloigner le spectre délinquant.

Il s'agit sous cet item de reconnaître les actions d'amélioration des conditions d'existence ou de dépassement des difficultés sociales des Sanclaudiens, comme des leviers éducatifs visant à prévenir de manière primaire les déviances.

Mesures existantes :

	<i>Correspondance CDPD</i>
<i>Développement des leviers de l'insertion par les Emplois Aidés (CAE, Emplois d'Avenir et Contrats d'apprentissage) ou les chantiers d'insertion qui participent de ce possible.</i>	<i>Partie 1-B-Axe 3</i>
<i>Maintien et renforcement des services d'accompagnement social des familles par les centres sociaux municipaux, le CCAS ou le CMS du Département du Jura.</i>	<i>Partie 1-B-Axe 1</i>
<i>Mise en place d'un outil d'écoute des jeunes et leurs parents dans le but de limiter les ruptures de liens parents/adolescents dénommé PAEJP (Point d'Ecoute Enfants Jeunes Parents).</i>	<i>Partie 1-B-Axe 2</i>
<i>Implication dans les réflexions locales qui visent à mieux adapter les services existant sur le territoire aux problématiques locales. Ainsi, la présence de la ville au sein du collectif partenarial du Service Public de l'Orientation participe à cet objectif. Il en va de même aux comités de suivi local de la Mission Locale, par exemple.</i>	<i>Partie 1-B-Axe 1 et Partie 1-B-Axe 2</i>
<i>Implication des services de la Ville dans les actions de prévention au sein des établissements scolaires du second degré.</i>	<i>Partie 1-B-Axe 1</i>
<i>Le Centre Ados visant à proposer des espaces de dialogue, de loisirs organisés ou non</i>	<i>Partie 1-B-Axe 1 et Partie 1-B-Axe 3</i>
<i>Le CRE vise le mieux être des enfants et des jeunes inscrits, soutien éducatif (des parents) et de prise en charge partenariale des situations individuelles.</i>	<i>Partie 1-B-Axe 1 et Partie 1-B-Axe 2</i>
<i>La présence dans l'espace public des forces de sécurité (Etat et ville) contribue à prévenir par leur visibilité.</i>	<i>Partie 3-B-Axe 2</i>
<i>Création et développement de réponses éducatives pour les jeunes en « panne d'avenir » portées par le club de prévention en prévention générale (Chantiers éducatifs...) avec resserrement des liens vers les partenaires afférents.</i>	<i>Partie 1-B-Axe 2, (Partie 1-B-Axe 3) (Partie 1-B-Axe 4)</i>

Mesures à proposer :

<i>Renforcer les liens et les coordinations avec les établissements scolaires de la ville, via les instances existantes (cellules internes, CESC...) ou autres le cas échéant.</i>	<i>Partie 1-B-Axe 1 Partie 1-B-Axe 2 et Partie 1-B-Axe 3</i>
--	--

2 – Prévention Secondaire

L'action préventive développée sur le territoire vise à agir sur les comportements déviants par une action éducative de proximité au quotidien. La présence de proximité des éducateurs et le développement d'animations en début de soirée visent à limiter le passage à l'acte par cette présence humaine maillée sur le territoire et à offrir une « utilisation différente » du temps libre en proximité.

La prévention situationnelle, qui a trait à l'action sur l'environnement (passages, bâti, voirie...) ou les fonctionnalités urbaines (cheminements, usages...) par le traitement physique ou organisationnel afin de réduire le risque de passage à l'acte de faits de délinquance, est un axe de la prévention secondaire.

Mesures existantes :

	<i>Correspondance CDPD</i>
<i>Maintien avec le conseil départemental du Jura d'un club de prévention spécialisée visant à soutenir la jeunesse fragile socialement et économiquement en apportant une réponse éducative face aux risques de déviances et/ou de délitement social.</i>	<i>Partie 1-B-Axe 3</i>
<i>Mise en place d'animations de rue dans le cadre de la politique de la ville visant à renforcer une présence de proximité en début de soirée proposant des animations libres dans les quartiers de la ville.</i>	<i>Partie 1-B-Axe 3</i>
<i>Mise en place et approfondissement d'actions de sensibilisation aux pratiques à risque de la jeunesse dans les domaines de la sexualité, du jeu ou de la consommation de produits psycho actifs.</i>	<i>Partie 1-B-Axe 1 Et Partie 1-B-Axe 3</i>
<i>Présence dans l'espace public des forces de sécurité (Etat et ville).</i>	<i>Partie 3-B-Axe 2</i>
<i>Convention de partenariat Ville (Police Municipale) et Etat (Gendarmerie).</i>	<i>Partie 3-B-Axe 4</i>
<i>Réunions de coordination Gendarmerie-Police Municipale (GPM) et des réunions de CLSPD- Restreint visant à ajuster les réponses opérationnelles en fonction d'évènements prévisibles ou d'évaluation de la situation locale (ou micro locales)</i>	<i>Partie 3-B-Axe 4</i>
<i>Dans le cadre de la Rénovation urbaine, la Gestion Urbaine de Proximité vise à mieux faire fonctionner un quartier, d'anticiper des problématiques de toutes sortes, dont celles liées à l'usage des espaces publics ou privés dans le périmètre.</i>	<i>Partie 1-B-Axe 3</i>
<i>Présence de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sur le terrain Sanclaudien à la fois pour le suivi des publics, et pour une meilleure synergie avec les acteurs en place lors de mesures à déployer.</i>	<i>Partie 1-B-Axe 3 Et Partie 1-B-Axe 4</i>

Mesures à proposer :

<i>Mobiliser les parents dans les trajets domicile-école des enfants (pédibus, présence dans les bus...).</i>	<i>Partie 1-B-Axe 2 Et Partie 3-B-Axe 2</i>
<i>Poursuivre le processus d'étude et d'installation de système de vidéosurveillance en certains lieux stratégiques du territoire vise à proposer une dissuasion de « passage à l'acte » délictueux.</i>	<i>Partie 3-B-Axe 1</i>

3 – Prévention Tertiaire

La lutte contre la récidive constitue cet item, en visant à réduire le risque de récidive en agissant sur l'individu en développant des réponses éducatives fortes de nature à « faire cheminer la conscience ». La mobilisation de différents outils vise dès la première infraction, à instiller le « consentement » à la règle et son respect.

L'un des aspects de cet axe préventif est d'expliquer la sanction, la faire réaliser avec une visée éducative et enfin la certitude de son exécution comme gage de sécurité de l'avenir.

Mesures existantes :

	<i>Correspondance CDPD</i>
<i>Le dépôt de plainte systématique et la réparation non moins systématique des atteintes aux biens collectifs contribuent à lutter contre la dégradation de l'espace public et le sentiment d'insécurité (théorie du carreau cassé).</i>	
<i>Participation régulière des forces de sécurité Etat et Ville à la mise en œuvre de la convention des violences intra familiales. Organisation de la prise en charge collective des situations d'un point vue de protection et de sécurisation des victimes.</i>	<i>Partie 2-B-Axe 1 Et Partie 2-B-Axe 2</i>
<i>Développement de réponses éducatives portées par le club de prévention dans le cadre de réponses locales au titre de la lutte contre la récidive (TIG/TNR composition pénale...).</i>	<i>Partie 1-B-Axe 4</i>
<i>Recherches de solutions visant à inscrire l'individu concerné dans une logique vertueuse de sortie de délinquance.</i>	<i>Partie 1-B-Axe 4</i>

Mesures à proposer :

<i>Développement des mesures de type « rappel à l'ordre », « réparation », « Travail non rémunéré ».</i>	<i>Partie 1-B-Axe 4</i>
<i>Elaborer avec la Cité Scolaire, la mise en œuvre de mesures de « responsabilisation »</i>	<i>Partie 1-B-Axe 1, Partie 3-B-Axe 2 Et Partie 3-B-Axe 4</i>

Avis favorable à l'unanimité des présents lors du CLSPD réunit en séance plénière le 29 janvier 2015

LA SYNTHÈSE DES DONNÉES STATISTIQUES DU CGET

DONNÉES SOCIO DEMOGRAPHIQUES (données CGET / Insee RP2010, CAF 2013)			
	Quartiers	St CLAUDE	CCHJ
Population	5982 Chabot Mouton 1910 Capucine Gare Miroir 2572 Avignonnets 1500	11026	22837
Jeunes moins 30 ans	2449 soit 40.9 % population des quartiers	3872	7950
Plus de 60 ans	1252 soit 20.9 % population des quartiers	2914	5522
Familles monoparentales	Chabot Mouton 20.2 % Capucine Gare Miroir 15.5 % Avignonnets 15.9 %	14 %	11.3 %
Taux d'activité femmes (15/64 ans)	Chabot Mouton 68.2 % Capucine Gare Miroir 65.1 % Avignonnets 52.9 %	67.5 %	70.7 %
Taux d'activité hommes (15/64 ans)	Chabot Mouton 73.2 % Capucine Gare Miroir 77.3 % Avignonnets 79.7 %	77.3 %	78.5 %
Taux de chômage femmes (15/64 ans)	Chabot Mouton 22.8 % Capucine Gare Miroir 23.7 % Avignonnets 41.3 %	18.4 %	13.5 %
Taux de chômage hommes (15/64 ans)	Chabot Mouton 19.3 % Capucine Gare Miroir 20.4 % Avignonnets 23.1 %	16.4 %	11.9 %
Part des non diplômés femmes	Chabot Mouton 33.6 % Capucine Gare Miroir 35.3 % Avignonnets 52.8 %	30.6 %	24.5 %
Part des non diplômés hommes	Chabot Mouton 40.3 % Capucine Gare Miroir 33.2 % Avignonnets 50.5 %	31.1 %	24.5 %
Bénéficiaires CMU-C femmes	Chabot Mouton 8.6 % Capucine Gare Miroir 8.6 % Avignonnets 14.2 %	7.9 %	NC
Bénéficiaires CMU-C hommes	Chabot Mouton 10.1 % Capucine Gare Miroir 8.3 % Avignonnets 14.5 %	8.6 %	
Nombre d'entreprises pour 1000 habitants	20 Avignonnets Entre 30 et 40 Chabot / Miroir	NC	60

DONNÉES NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE

Population 2014 retenue pour QPV	Population antérieure CUCS (base insee 2006)	Seuil de bas revenu Unité urbaine	Seuil de bas revenu Quartier retenu	Enveloppe 2015
2187	3016	11 200 €	8 500 € / Avignonnets 10 700 € / Chabot	81 588 €

RAPPEL 2014

Financement Etat 2014	Nombres de projets financés CUCS	Nombre de projets financés FIPD	Nombre d'organismes financés	Dont associations	Part des financements CUCS 2014 à la collectivité
58 112 €	12	3	5	2	82.44 % des financements (dont 25 312 € PRE / CCAS)

